

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 01-30042026 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION DES MAIRES**

La Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer une convention de partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire.

La présente convention annexée propose de développer une coopération entre les deux entités dans le cadre d'un partenariat équilibré et adapté à leurs spécificités, par le biais d'actions communes autour des enjeux identifiés et partagés.

Le plan d'actions de ce partenariat sera revu chaque année.

Les membres du Conseil d'Administration, après délibération,

AUTORISENT la Présidente à signer la convention de partenariat ci-dessous.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Association des Maires et
Présidents de Communautés de
Maine et Loire,

et

Le Centre Départemental de Gestion
de Maine-et-Loire

Entre

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire (AMF49), située à la Maison des Maires, 9 rue du Clon, à ANGERS, représentée par M. Philippe CHALOPIN, Président habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du, et désignée ci-après par « **AMF49** »

Et

Le Centre Départemental de Gestion de Maine-et-Loire, situé à la Maison des Maires, 9 rue du Clon à ANGERS, représenté par sa Présidente Madame Elisabeth MARQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du, et désigné ci-après par « **CDG49** »

L'AMF 49 et le CDG 49 étant ensemble ou séparément dénommés "Partie(s)".

Préambule

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Maine et Loire (AMF 49) regroupe l'ensemble des Maires et Présidents des Communautés du département de Maine et Loire. Résolument pluraliste et apolitique, elle développe, entre les élus du département, des liens de solidarité et de convivialité.

L'AMF49 est facilitatrice dans la mise en place et le déploiement des politiques publiques locales en agissant comme un point de rencontre, en initiant des dynamiques qui renforcent les synergies entre les forces vives du territoire ;

L'AMF49 est un lieu d'interactions ; l'objectif est de pouvoir échanger des idées, des conseils, des bonnes pratiques entre élus et professionnels pour apprendre de l'expérience des autres, augmenter la visibilité de chacun, permettre aux élus locaux de développer leurs compétences relationnelles et de mieux anticiper les besoins à venir de leurs habitants.

L'AMF49 maintient un lien privilégié avec l'Association des Maires de France (AMF) et les parlementaires de son territoire. Elle se fait le relais des besoins, des suggestions et interrogations des élus locaux.

L'AMF49 entretient des liens forts avec le CDG49, notamment en occupant le même ensemble immobilier, la Maison des Maires, depuis 1988.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine et Loire (CDG49) est un établissement public administratif au service des collectivités territoriales et les établissements publics locaux en matière de gestion des ressources humaines.

Ses services experts apportent un **soutien technique, juridique et opérationnel** adapté aux besoins spécifiques des collectivités territoriales et les établissements publics du département.

CHIFFRES-CLÉS

- Plus de 30 collaborateurs
- 263 collectivités et établissements publics affiliés,
- Plus de 8 000 carrières d'agents publics gérées
- Plus de 3000 bulletins de salaires calculés mensuellement

Dans ce contexte, l'AMF 49, et le CDG 49 ont décidé de coopérer, dans le cadre d'un partenariat équilibré et adapté à leurs spécificités, en développant des actions communes autour des enjeux identifiés et partagés.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les termes d'un partenariat entre l'AMF49 et le CDG 49 pour la période 2026-2032 ou 2033 (selon la durée du mandat)

Les présents documents contractuels établissent l'ensemble des droits et obligations des Parties et annulent tous les autres engagements verbaux ou écrits antérieurs que les Parties auraient pu souscrire sur le même objet.

Article 2 : Engagements du CDG 49 pour l'année 2026

- Être présent au salon Territoires d'Anjou, le 9 octobre 2026
- Mettre à disposition de la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison des Maires suivant les disponibilités.

Article 3 : Engagements de l'AMF 49 pour 2026

- La mise en relation avec d'autres partenaires de l'AMF49 concernés par les sujets traités dans le cadre de la présente convention,
- La communication d'informations via le réseau de l'AMF49,
- Assurer la présence du CDG 49 au salon Territoires d'Anjou 2026,
- Convier les membres du réseau des SGM aux interventions des partenaires de l'AMF,
- Permettre la présence d'agents du CDG aux formations organisées par l'AMF49 dans le champ de compétences du CDG,
- Communications des diffusions de l'AMF aux membres du réseau des SGM,
- Permettre l'accès des guides de l'AMF au personnel du CDG,

Territoires d'Anjou a lieu tous les deux ans ; l'AMF 49 réunit l'ensemble des force vives du territoire et valorise à cette occasion ses partenaires ; une édition aura lieu le 9 octobre 2026, Centre Athlétis aux Ponts-de-Cé.

Afin d'assurer la présence du CDG 49, l'AMF49 propose de mettre à disposition de la structure un stand de 6m² au tarif partenaires de 1 300 euros HT.

Article 4 : Modalités d'évaluation annuelle du partenariat

Chaque année, au cours du 1^{er} trimestre, les parties s'engagent à mettre en place un plan d'actions concrètes (hors commercialisation d'un stand à Territoire d'Anjou)..

Ces engagements renouvelés chaque année font l'objet d'un avenant financier.

Au titre de l'année 2026, la participation financière du CDG49 au titre du partenariat (hors salon) est fixée à 5 000 (cinq mille) Euros.

Article 5 : Durée

La convention entrera en vigueur à sa signature et couvrira les années civiles 2026 à 2032 (ou 2033) incluses (ci-après désignée la « période initiale »).

Au terme de la période initiale, la présente convention pourra être renouvelée 1 fois pour une durée identique de 6 ans, par voie d'avenant, sauf dénonciation par l'une des Parties, sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, laquelle précisera la date d'effet de la résiliation.

A l'issue de cette seconde période sexennale, la convention prendra fin de plein droit, une nouvelle convention sera conclue.

Article 6 : propriété intellectuelle :

6.1 Généralités :

Chacune des Parties s'engage à respecter l'image de l'autre ainsi que sa politique de communication et d'information.

Chacune des Parties s'engage, pour ce qui la concerne, à respecter les obligations relatives au régime des droits de la propriété intellectuelle.

6.2 Usage des dénominations sociales et des marques :

Chacune des Parties est propriétaire de ses dénominations sociales et de ses marques et autorise, après validation préalable de chaque projet de communication, l'utilisation par l'autre Partie, exclusivement pour les besoins des présentes, de ses dénominations sociales et marques. Chaque Partie s'engage à respecter la charte graphique associée à la marque de l'autre Partie.

Ces droits d'utilisation sont concédés pour la durée de la convention et sans limitation de durée lorsqu'il s'agit d'utilisation à titre rétrospectif, sauf en cas de résolution de la Convention pour manquement de l'une ou l'autre des Parties.

Les Parties s'interdisent toute modification, soit par ajout soit par suppression, des dénominations sociales et marques de l'autre Partie.

Chaque Partie garantit l'autre contre le recours des tiers du fait de l'utilisation de ses dénominations sociales et marques conformément aux dispositions du présent article.

6.3 Liens hypertextes :

Les Parties s'autorisent mutuellement pendant la durée de la convention à créer des liens hypertexte entre leurs sites Internet et leurs comptes sur les réseaux

sociaux **et** notamment à utiliser leur dénomination sociale pour la création desdits liens. Les Parties détermineront entre elles la page et le contenu sur lequel le lien devra pointer.

Les Parties assument l'entière responsabilité du contenu accessible sur leurs sites respectifs.

6.4 Contenus :

Les contenus et supports de quelque nature et sous quelque forme qu'ils soient créés et/ou remis par l'une des Parties à l'autre au titre de la convention doivent être expressément validés par l'autre Partie avant toute diffusion dans des délais raisonnables. Les supports de communication restent en toutes circonstances la propriété de la Partie qui les a conçus.

En conséquence, chacune des Parties s'interdit d'effectuer un usage de tout ou partie des contenus et supports susvisés qui pourraient constituer un acte de violation de ce droit de propriété.

L'AMF 49 consent expressément au CDG49 le droit d'utiliser tous les contenus qu'elle réalisera dans le cadre des actions menées (notamment les vidéos, photographies, affiches etc.) sur tous supports internes (intranet, brochures, événements, rapports, écrans etc.) et externes (sites internet, réseaux sociaux, relations publiques, événements) et ce pendant la durée de la convention. Ces contenus pourront être utilisés par le CDG49, sous quelque forme et supports que ce soit et ce sans limitation de durée pour tout usage à titre rétrospectif.

Le CDG 49 consent expressément à l'AMF 49 le droit d'utiliser tous les contenus qu'elle réalisera dans le cadre du Projet (notamment les vidéos, photographies, affiches etc.) sur tous supports internes (intranet, brochures, événements, rapports, écrans etc.) et externes (sites internet, réseaux sociaux, relations publiques, événements) et ce pendant la durée de la convention. Ces contenus pourront être utilisés par l'AMF 49, sous quelque forme et supports que ce soit et ce sans limitation de durée pour tout usage à titre rétrospectif.

Chacune des Parties déclare par ailleurs avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires concernant les supports de communication réalisés ou fournies par elle dans le cadre de l'exécution de la convention. Chacune des Parties garantit l'autre de toute contestation qui pourrait naître et/ou de tout recours engagés à son encontre du fait de leur utilisation.

Article 7 : modalités de suivi du projet :

Les parties s'engagent à désigner un interlocuteur privilégié et à se communiquer mutuellement leurs coordonnées.

Pour l'AMF49, il s'agit de Caroline MEUNIER, Directrice de l'AMF49, c.meunier@amf49.fr

Pour le CDG49, il s'agit de David LAUBIER, Directeur du CDG49, david.laubier@cdg49.fr

Article 8-: Résolution des litiges

La convention est soumise au droit français.

En cas de litige, de différent ou de contestation relative à l'exécution de la convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période de deux (2) mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la convention au tribunal administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires à Angers le .. 2026,

**Pour l'Association des
Maires et Présidents de
Communautés de
Maine et Loire,
Le Président,
Monsieur Philippe
CHALOPIN**

Pour le CDG 49,

**La Présidente,
Madame Elisabeth
MARQUET**



Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°02-30042026 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES

La Présidente fait savoir aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient de faire passer :

- du chapitre 011, article 6168, au chapitre 67, article 673, la somme de 45 000 €, afin de tenir compte du rejet sur l'exercice 2025 par le CDG 44 d'une facture pour l'examen professionnel de Rédacteur session 2024, facture qui a été réémise en 2026.
- du chapitre 011, article 6168, au chapitre 65, article 65888, la somme de 5 000€ afin de permettre la mise en paiement du partenariat avec l'association des Maires de Maine-et-Loire dans le cadre de la convention présentée ce jour.

Les décisions modificatives suivantes, sans incidence sur l'équilibre budgétaire sont soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

Budget 2026

Section de fonctionnement

Dépenses		DM	BUDGET
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	- 50 000 €	4 537 400 €
	6168 Autres primes d'assurance	- 50 000 €	3 450 000 €
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	+ 5 000 €	93 100 €
	65888 Charges diverses de gestion courante	+ 5 000 €	28 000 €
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	+ 45 000 €	49 884 €
	673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 45 000 €	49 884 €

Après délibération le Conseil d'Administration :

ADOPTÉ les décisions modificatives du Budget 2026 telles que ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N°03-30042026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DES COLLECTIVITES AU SEIN DES CAP**

La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les mandats des représentants des collectivités au sein des instances paritaires cessent à la date de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement dont ils sont issus.

Il appartient au Conseil d'Administration du Centre de gestion, en application des dispositions de l'article R262-19 du Code Général de la Fonction Publique relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) dans la fonction publique territoriales, de désigner, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés, les représentants des collectivités et établissements siégeant en CAP.

« Les représentants des collectivités et des établissements mentionnés à l'article [L. 4](#) au sein des commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires. »

Par ailleurs, elle rappelle que les dispositions du livre II de la partie réglementaire du Code Général de la Fonction Publique fixent les règles de composition, d'élections et de fonctionnement applicables aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et des établissements publics ainsi que les règles relatives à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux et aux commissions consultatives paritaires (CCP) pour les agents contractuels.

La Présidente propose à la désignation du Conseil d'Administration les élus dont les noms suivent :

CAP A Titulaires		Suppléants	
MARQUET Elisabeth	Maire de Jarzé Villages	DAVY Jean-Luc	Président du SIEM
RENAUDON Véronique	Conseillère municipale de Tiercé	POT Christophe	Maire de Mazé-Milon
GUERY Tony	Maire de la Ménitré	TESTARD Xavier	Maire de Coron
ANTOINE Jean-Pierre	Maire de Courchamps	GOHIER Stéphanie	Maire de Durtal
ROBE Pierre	Maire d'Aubigné sur Layon	BEAUDOIN Jean- Pierre	Adjoint de Jarzé Villages
COQUEREAU Geneviève	Maire de Segré en Anjou	COCHET Benoit	Maire de Montreuil- Juigné

CAP B Titulaires		Suppléants	
MARQUET Elisabeth	Maire de Jarzé Villages	DAVY Jean-Luc	Président du SIEM
RENAUDON Véronique	Conseillère municipale de Tiercé	POT Christophe	Maire de Mazé-Milon
GUERY Tony	Maire de la Ménitrie	TESTARD Xavier	Maire de Coron
ANTOINE Jean-Pierre	Maire de Courchamps	GOHIER Stéphanie	Maire de Durtal
ROBE Pierre	Maire d'Aubigné sur Layon	BEAUDOIN Jean- Pierre	Adjoint de Jarzé Villages
COQUEREAU Geneviève	Maire de Segré en Anjou	COCHET Benoit	Maire de Montreuil- Juigné

CAP C Titulaires		Suppléants	
MARQUET Elisabeth	Maire de Jarzé Villages	DAVY Jean-Luc	Président du SIEM
RENAUDON Véronique	Conseillère municipale de Tiercé	GOHIER Stéphanie	Maire de Durtal
GUERY Tony	Maire de la Ménitrie	Christine RICHARD	Maie de Baracé
ANTOINE Jean-Pierre	Maire de Courchamps	BEAUDOIN Jean- Pierre	Adjoint de Jarzé Villages
ROBE Pierre	Maire d'Aubigné sur Layon	CHEVE Séverine	Maire de Tiercé
COQUEREAU Geneviève	Maire de Segré en Anjou	COCHET Benoit	Maire de Montreuil- Juigné
POT Christophe	Maire de Mazé-Milon	LESELLE Christine	Adjointe de la Ménitrie
TESTARD Xavier	Maire de Coron	BLOT Delphine	Adjointe de Courchamps

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

VALIDE les présentes désignations.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METTIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N° 04-30042026 : DOCUMENT UNIQUE

La Présidente rappelle que les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents.

Conformément aux dispositions du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, il leur appartient de procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé ; le résultat de cette évaluation devant être transcrit dans un Document Unique.

Outil de communication et de management des risques dans les collectivités, le document unique est au centre de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis à la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail celui-ci a reçu un avis favorable du collège élus et du collège agents sans aucune observation.

Ces précisions étant apportées, il est donc proposé au Conseil d'administration de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

VALIDE le document unique et le plan d'actions annexé qui en découle tels que présenté.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N° 05-30042026 : RAPPORT D'ACTIVITE 2025

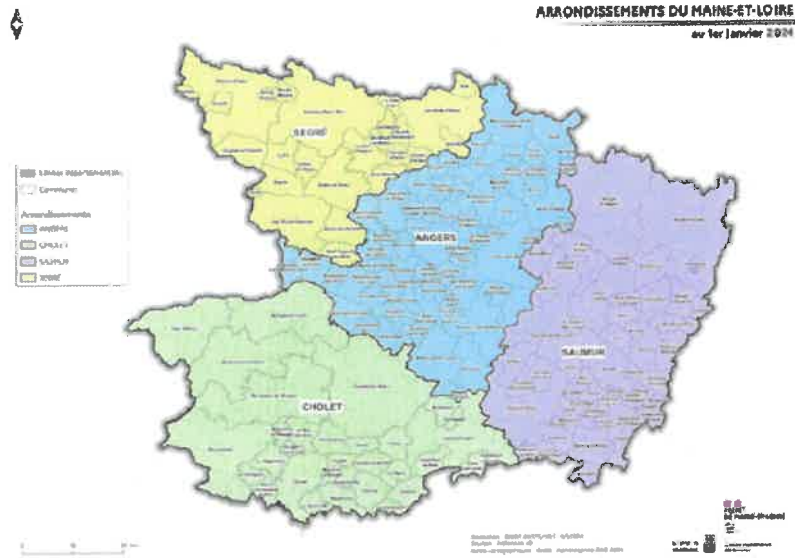
La Présidente présente le rapport d'activité 2025

**Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de Maine-et-Loire**

Rapport d'activité 2025

**Collectivités et établissements
affiliés au Centre de Gestion de
la Fonction Publique
Territoriale de Maine-et-Loire
(répartition par nature
juridique)**

Nature juridique	Nombre
Communes	176
CCAS	31
SYND. MIXTE	15
SIVU	13
SIVM	8
Communauté de Communes	5
OPHLM	3
Caisse des Ecoles	2
CIAS	3
Communauté d'Agglomération	2
Centre de santé	1
Centre social	1
EPCC	1
Pôle d'Equilibre Territorial	1
Régie	1
SDIS	1
	264



Effectifs

Au 1er janvier 2026	Budgétaire	Occupé
Directeur Général des Services	1	1
Directeur Général Adjoint des Services	1	1
CE Administrateur	1	1
CE Attaché	5	5
Attaché	1	1
CE Rédacteur	4	4
Rédacteur	0	0
CE Rédacteur ou CE Attaché	1	1
CE Adjoint administratif ou CE Rédacteur	1	1
CE Adjoint administratif	17	16
Adjoint administratif 2ème classe	0	0
CE Ingénieur	2	2
CE Technicien	1	1
CE Adjoint technique	0	0
Adjoint administratif contractuel	2	0
Adjoint administratif contractuel GED	1	0
	38	34

Effectifs

Nombre d'emplois inscrits au tableau	38	
ETP	38	
Nombre d'emplois occupés (y compris les contractuels)	34	
ETP	33,1	
Nombre d'agents fonctionnaires	HOMMES	FEMMES
de catégorie A	4	6
de catégorie B	2	2
de catégorie C	2	14
Moyenne d'âge	49,88	45,86
Moyenne d'âge globale	46,93	
Ancienneté moyenne	11,10	
Nombre d'emplois disponibles	4	

Fonctionnement général

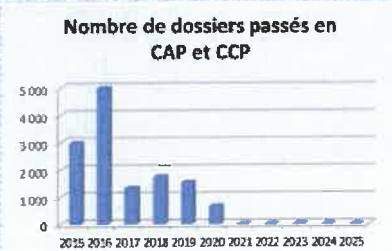
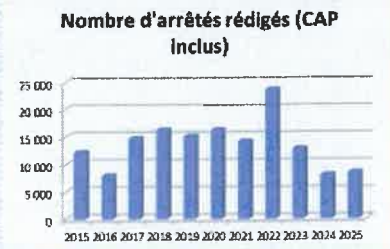
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de courriers reçus dans l'année	8 823	5 533	5 998	3 810	8 486	1 783	1 388	1 228	641	395	372

Service gestion des carrières

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	7 386	7 783	7 318	7 336	7 630	7 615	6 933	6 979	6 936	7 022 *	7 049
Nombre d'arrêtés rédigés (CAP inclus)	12 099	7 872	14 641	16 200	15 024	16 194	14 095	23 543	12 723	7 912	8 382
Nombre de dossiers passés en CAP et CCP	2 954	4 959	1 315	1 733	1 520	647	11	8	18	13	11
Nombre de dossiers CNRACL contrôlés	258	178	161	140	70	250	240	156	196	147	174
Nombre de conseils de discipline	6	8	1	7	7	2	7	8	8	4	11
Elections professionnelles				x				x			

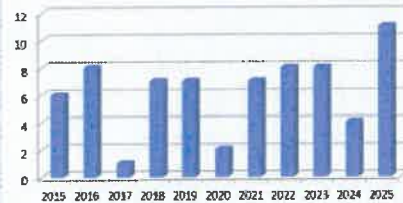
*Problème de requête en 2024 : chiffre (8 770) corrigé en conséquence

Service gestion des carrières

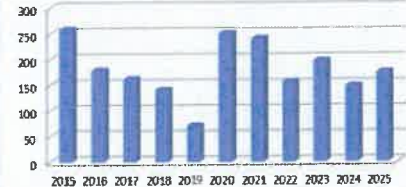


Service gestion des carrières

Nombre de conseils de discipline



Nombre de dossiers CNRACL contrôlés



Service Hygiène et Sécurité et Comité Social Territorial

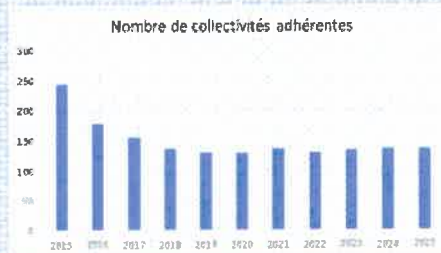
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réunions du CST	7	5	7	9	8	8	7	8	7	11	8
Nombre de saisines CST/FSSCT	596	413	374	504	320	272	487	370	344	536	526
Nombre de déclarations d'accident de travail	70	62	53	42	54	31	32	53	43	30	32
Nombre de DUERP présentées à la F3SCT								0	3	5	9
Enquête mises à disposition	385	266	190	185	170	154	/	/	/	/	/
Nb de retours enquête emplois permanents temps non complet	390	265	190	187	171	154	152	159	64	60	82
Nb de retours enquête apprentissage		261	191	190	173	157	153	160	64	60	82
Visites F3SCT		4	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Enquêtes F3SCT								2	1	2	0
Elections professionnelles				x				x			

Service Hygiène et Sécurité et CST

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fiches prévention (création)	0	2	1	1	2	4	2	0	1	/	/
Fiches prévention (M&J)							6	3	6	6	10
Documents hygiène et sécurité (ex: registres, consignes...) (création)	3	0	1	0	0	0	0	3	3	0	0
Documents hygiène et sécurité (ex: registres, consignes...) (M&J)							0	11	6	0	1
Circulars hygiène et sécurité	10	0	1	0	4	4	2	6	2	1	0
Intervention évaluation des risques	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Intervention gestes et postures	2	9	3	0	1	0	0	3	1	0	0
Intervention sécurité diverses			2	1	11	1	2	0	0	0	0
Formation assistants de prévention	11	10	10	10	9	11	11	11	12	12	12
Présentation du CDG 49 aux nouveaux assistants de prévention									4	2	2
PRST 4 amiante									3	5	3
Nouvelle convention Inspection								4	10	2	7
Nb de journées d'inspection réalisées								0	19	25	17
Rapports d'inspection réalisés								0	18	18	15
Participation F3SCT hors CDG49								0	5	19	24

Service paye

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de collectivités adhérentes	244	178	155	135	130	128	135	130	133	135	136
Nombre de bulletins de paye	51 235	45 096	42 554	38 129	36 163	37 289	37 125	35 082	36 227	40 183	40 022



Assurances

Le contrat d'Assurance Groupe « Risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion avec COLLECTeam, Welin, SA ACTE-VIE et EUCARE Insurance à compter du 1er janvier 2024, est arrivé à échéance le 31 décembre 2024, conséquence de la résiliation du contrat par les assureurs. Le contrat d'assurance groupe "Risques statutaires" a fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2024, pour une prise d'effet au 1er janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2027. Le nouveau marché a été conclu avec le groupement Diot Siaci (courtier) – Groupama Loire Bretagne (assureur).

Au 15 septembre 2024, 134 collectivités et établissements ont demandé au Centre de Gestion de procéder à cette consultation.

Au 31 mars 2025, 76 adhésions de collectivités ou établissements ont été enregistrées pour le contrat d'assurance groupe « Risques statutaires ».

Le nouveau contrat comporte, à la date du 1^{er} janvier 2026, 75 collectivités ayant souscrit au lot 1 : collectivités de moins de 121 agents. Pour ce qui concerne le lot 2, correspondant aux collectivités de plus de 120 agents, sur les 3 collectivités ayant participé à la consultation sur ce lot, 2 collectivités ont décidé d'adhérer.

Les taux de ce nouveau contrat sont les suivants :

	Collectivités - 121 agents les agents contractuels ne sont pas comptabilisés	Collectivités + 120 agents les agents contractuels ne sont pas comptabilisés
agents CNRACL	7,23 %	7,23 %
Agents IRCALTEC	0,99 %	0,99 %

Le contrat couvre les collectivités à l'égard de l'ensemble des obligations statutaires en matière de maintien de traitement concernant : les maladies de la vie privée (hors congé de maladie ordinaire), les accidents du travail et les maladies professionnelles dont les frais médicaux, la maternité, la paternité, l'adoption, le décès.

Il n'est fait application d'aucune franchise, sauf pour ce qui concerne les accidents de travail ou maladie professionnelle (les arrêts de maladie « ordinaire » n'étant plus garantis).

Le présent contrat présente les franchises suivantes :

- pour les accidents de travail ou maladies professionnelles, la franchise sera de 30 jours par arrêt.
- Le contrat est souscrit en capitalisation.

Médiation préalable obligatoire

Les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Initialement prévu dans le cadre d'une expérimentation, le Centre de Gestion de Maine-et-Loire s'était porté volontaire et avait été inscrit sur l'arrêté du 2 mars 2018 précisant les modalités de la mise en œuvre de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire. L'expérimentation a pris fin le 31 décembre 2021.

La loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire et le code de justice administrative prévoit que les Centres de Gestion assurent, par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative.

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux met en place à compter du 1er avril 2022, une médiation obligatoire préalable (MPO) à la saisine du Juge administratif dans certains litiges de la fonction publique et litiges sociaux.

L'intérêt de ce dispositif, pour les collectivités, a conduit le conseil d'administration du Centre de Gestion à s'engager dans le cadre de la médiation préalable obligatoire et de la médiation conventionnelle à l'initiative des parties ou du Juge. La procédure de la Médiation Préable Obligatoire ne trouvera néanmoins à ne s'appliquer que dans les collectivités ayant décidé d'adhérer à ce dispositif.

75 collectivités et établissement ont actuellement conventionné afin d'adhérer à la Médiation Préable Obligatoire.

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

La médiation préalable obligatoire, si la collectivité opte pour celle-ci, est une étape préalable, qui s'imposera désormais à l'agent qui entreprendrait de saisir le tribunal administratif à l'encontre d'une décision de son administration, le concernant, dans des cas de figure néanmoins délimités par décret. La médiation préalable obligatoire se situe donc uniquement dans le champ de l'action contentieuse. S'agissant d'une obligation, tout agent, relevant d'une collectivité adhérente au dispositif, ne pourra plus saisir directement le tribunal administratif (dans les hypothèses sus rappelées). La saisine, à tort, du tribunal sera automatiquement transférée, par ce dernier, au médiateur du CDG.

Médiation préalable obligatoire

Le décret n°2022-433, article 2 prévoit que le médiateur du centre de gestion est compétent en matière de MPO pour les litiges relatifs aux :

- 1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- 2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- 4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;
- 5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- 7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

En 2025, le centre de gestion a été plusieurs fois sollicité pour des décisions qui n'entraient pas dans le champ du décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable.

Enquêtes administratives

Depuis 2022, à la demande d'une collectivité affiliée obligatoirement, le centre de gestion peut réaliser une enquête administrative. L'enquête administrative est habituellement menée par deux fonctionnaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale formés et présentant tous les gages d'impartialité et d'objectivité nécessaires. L'enquête administrative consiste généralement en le recueil des faits établissant la matérialité des faits lors d'auditions avec les protagonistes. Elle se conclue par la rédaction et la remise d'un rapport à l'autorité territoriale.

En 2025, deux enquêtes administratives ont donné lieu à la rédaction d'un rapport.

Référent laïcité

L'article L121-2 du Code Général de la Fonction Publique prévoit le respect du principe de laïcité par l'agent public. La circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique précise le sens et la portée pour les agents publics du principe de laïcité et de son corollaire l'obligation de neutralité inscrit dans le statut de la fonction publique.

Par un arrêté du 1^{er} mars 2023, la Présidente du CDG a désigné, afin d'assurer les missions de référent laïcité pour le CDG et les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, deux fonctionnaires de l'établissement.

Les référents laïcité sont tenus au secret et à la discrétion professionnels et exercent leurs missions en toute indépendance.

Ces fonctions s'exercent sous réserve de la responsabilité et des prérogatives du chef de service (L124-3 du Code Général de la Fonction Publique), les référents laïcité n'ayant pas pour objet de se substituer à l'autorité territoriale et aux responsables de service.

Les présents référents laïcité bénéficient, depuis 2022, d'une formation pluri-annuelle adaptée à leurs missions et à leurs profils au sein du réseau national des référents laïcité conduit par le CNFPT.

Les référents laïcité ont fait l'objet d'une saisine formalisée en 2025. Cette saisine par une secrétaire générale de mairie concernait une demande qui lui était faite de promouvoir et participer à un événement dans une paroisse, qui aurait porté atteinte à la neutralité du service public et à la laïcité.

L'ensemble des agents du Centre de Gestion de Maine et Loire a été inscrit à une formation du CNFPT en ligne (plateforme FORMADIST).

Référent laïcité

Plusieurs mailings ont été réalisés auprès des collectivités dans le courant de l'année afin notamment de leur rappeler la nécessité de sensibiliser leurs agents au principe de laïcité et de les informer sur les formations mises en place par le CNFPT. Une publication dans le CDG Info 2025-04 a rappelé, tant l'obligation de formation de l'ensemble des agents publics d'ici la fin 2025, que l'existence des référents laïcité désignés par la Présidente du CDG 49 depuis 2023. Aussi, les missions de ces derniers ont été de nouveau présentées. Enfin les modalités pour contacter les référents laïcités ont également été remises en avant.

A l'occasion de la journée de la laïcité du 9 décembre et des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, un envoi de courriel à l'ensemble des collectivités et une information en page d'accueil du site du Centre de Gestion de Maine-et-Loire ont été réalisés afin de rappeler l'importance de ce principe fondamental au sein de la fonction publique territoriale et de les inviter à communiquer à l'occasion de cette journée. Des outils ont été proposés afin de permettre la sensibilisation des agents. Ont été mis à disposition un quiz permettant d'aborder cette notion et de faire des rappels, une vidéo de présentation de public sénat, des ressources (guides, affiches, supports pédagogiques) rappelant les droits et obligations des agents publics en matière de laïcité, dont : un dépliant « Comprendre la laïcité dans la fonction publique », une affiche « Charte de la laïcité dans les services publics », une charte « laïcité et collectivités locales » ainsi qu'un jeu « 7 familles laïcité » (conçu par M. Louis MATHÉVET BIDINI).

Le rapport des référents laïcité a fait l'objet d'une information au conseil d'administration et a été transmis à la préfecture de Maine-et-Loire.

Collège assurant les fonctions de référent déontologue

Dans le cadre des dispositions de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, la Présidente du Centre de Gestion a pris un arrêté portant constitution d'un collège assurant les missions de référent déontologue à compter du 1^{er} novembre 2017. Le collège assurant les missions de référent déontologue du Maine et Loire la se compose de référents déontologues des Centres de Gestion de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée.

Les collectivités affiliées peuvent saisir le collège pour avis, préalablement à leur décision, en cas de doute sérieux (exposé dans la saisine écrite) pour les cas limitativement prévus par la réglementation :

- En cas de doute sérieux lorsqu'un fonctionnaire qui cesse définitivement ou temporairement ses fonctions projette, d'exercer une activité lucrative, salariée ou non, dans une entreprise privée ou un organisme de droit privé, ou une activité libérale, dans les trois ans suivant sa cessation de fonction.
- En cas de doute sérieux lors de la nomination d'un candidat ayant exercé une activité lucrative au cours des trois dernières années précédant celle-ci.
- En cas de doute sérieux lorsque l'agent public demande un temps partiel pour création ou reprise d'entreprise.

Conformément aux termes de l'article L124-2 du Code Général de La Fonction Publique, les agents publics ont la possibilité de consulter le collège assurant les fonctions de référent déontologue. Le collège est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques. Cette fonction de conseil s'exerce sans préjudice de la responsabilité et des prérogatives leur autorité territoriale et de leur responsable de service.

Au titre de l'année 2025 le collège du CDG 49 a fait l'objet d'une saisine entrant dans son champ de compétence.

Les fonctionnaires du Centre de Gestion de Maine et Loire nommés dans les collèges assurant les missions de référent déontologue des Centres de Gestion de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée ont été saisi dans le cadre de 13 avis, à destination des collectivités ou agents de ces départements.

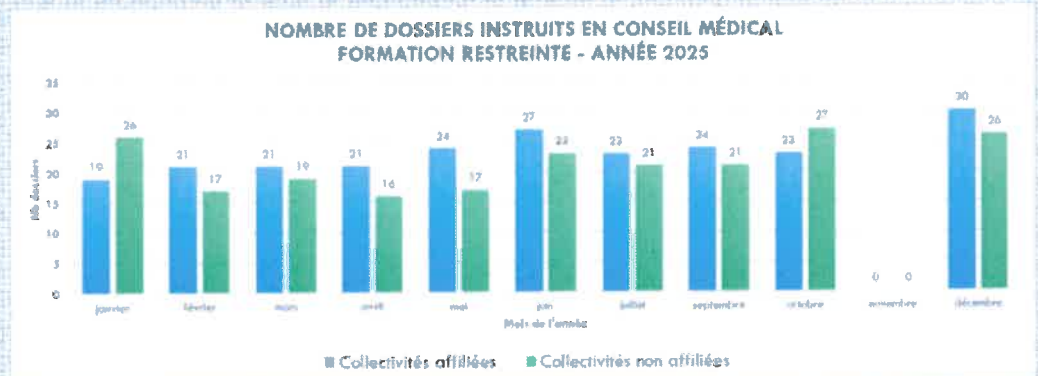
Concours

Concours et Examens	Date	Nombre de candidats	Nombre de postes	Lauréats	Convention	Signataires
Concours d'agent de maîtrise	23/01/2025	450	68	65	Oui	CDG Pays de la Loire pour les spécialités BTP VRD, Environnement hygiène et Restauration, logistique
Concours d'ATSEM principal de 2ème classe	08/10/2025	455	34	34	Oui	CDG 72, CDG 53
Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe	13/03/2025	135	NA	96	Non	NA
TOTAL		1 040	102	195		

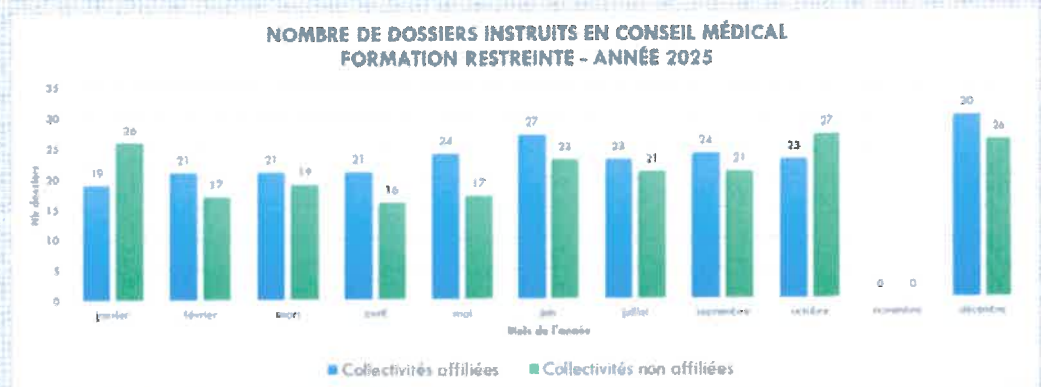
Instances médicales

INSTANCES MEDICALES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conseil médical formation restreinte											
- nombre de réunions	10	12	12	12	12	11	11	11	10	10	10
- nombre de dossiers traités collectivités affiliées	442	466	445	390	391	347	382	382	285	274	233
- nombre de dossiers traités collectivités non affiliées	-	625	564	569	520	420	380	378	310	289	213
Conseil médical formation plénière											
- nombre de réunions collectivités affiliées	10	10	9	10	10	7	8	5	5	6	6
- nombre de dossiers traités collectivités affiliées	119	151	90	93	97	56	102	85	92	88	83
- nombre de réunions collectivités non affiliées	-	64	53	50	10	7	8	7	9	9	9
- nombre de dossiers traités collectivités non affiliées	-	317	248	217	213	136	140	180	235	193	247
Secrétariat du service											
- nombre de personnes venues consulter leur dossier	34	77	86	20	19	22	28	29	22	30	25

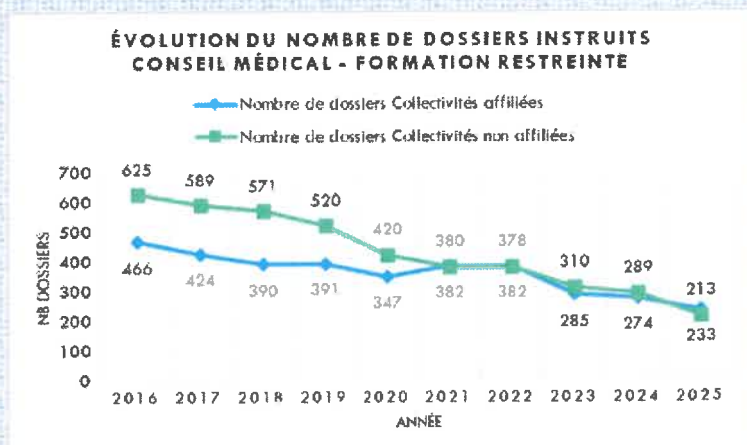
Conseil médical formation restreinte



Conseil médical formation restreinte

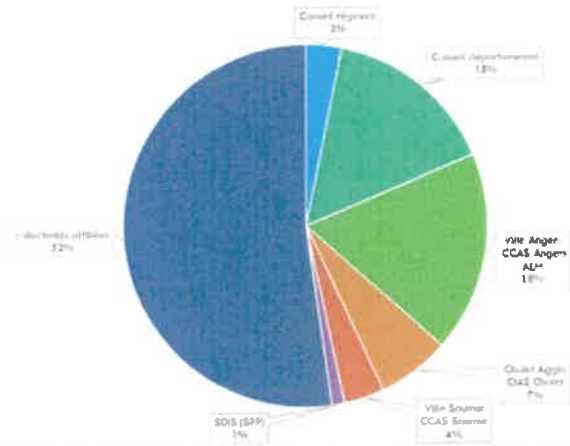


Conseil médical formation restreinte



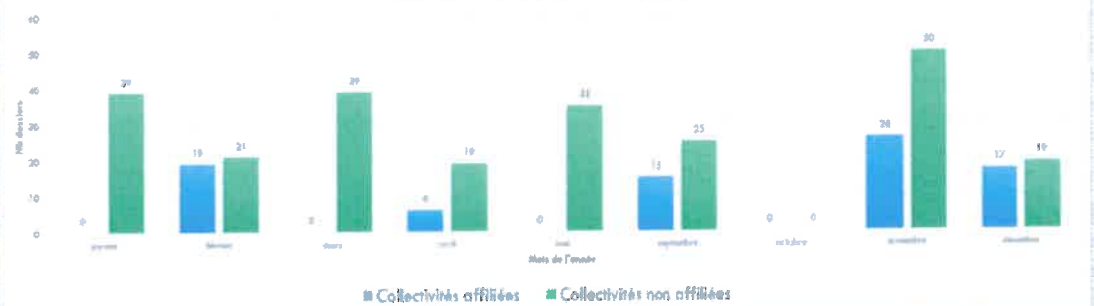
Conseil médical formation restreinte

RÉPARTITION DES DOSSIERS INSTRUITS PAR COLLECTIVITÉ
CONSEIL MÉDICAL - FORMATION RESTREINTE 2025

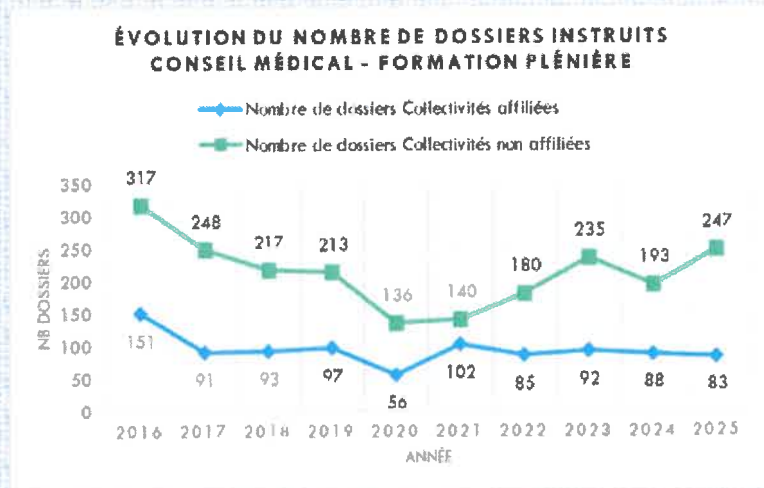


Conseil médical formation plénière

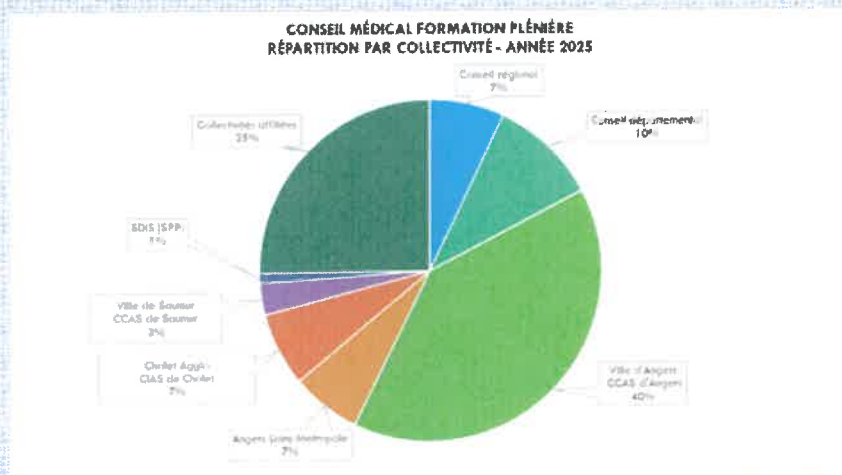
NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS EN CONSEIL MEDICAL
FORMATION PLÉNIÈRE - ANNÉE 2025



Conseil médical formation plénière



Conseil médical formation plénière



Droits syndicaux

	Décharges d'Activité de Service (D.A.S.)	Autorisations Spéciales d'Absence (A.S.A.)	Remboursement présence instances paritaires
Nombre d'heures utilisées	11 916	100	28
Montants remboursés aux collectivités	395 073 €	3 172 €	888 €

Un contingent est accordé sous forme de décharges d'activité de service. Il permet aux agents publics d'exercer, pendant leurs heures de service, une activité syndicale au profit de l'organisation syndicale à laquelle ils appartiennent et qui les a désignés en accord avec la collectivité ou l'établissement.

Un contingent est utilisé sous forme d'autorisations d'absence accordées aux représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires d'organismes directeurs des organisations syndicales.

Schéma de coopération régionale

Le schéma de coordination, mutualisation et de spécialisation a été signé par les 5 Centres de Gestion de la région des Pays-de-la-Loire le 26 septembre 2022.
Le CDG 49 a participé aux réunions thématiques tout au long de l'année 2025.

Le schéma permet d'améliorer la cohérence à l'échelle régionale et de proposer des actions ambitieuses et une offre de service qualitative pour :

- promouvoir l'attractivité de l'emploi public territorial,
- accompagner les parcours,
- améliorer la qualité de vie au travail,
- faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités

La phase de mise en œuvre opérationnelle est organisée autour de 6 commissions thématiques :

- l'observatoire régional de l'emploi,
- l'information sur l'emploi public (partenariat et communication),
- le dispositif de signalement,
- la protection sociale complémentaire,
- le référent laïcité,
- le budget annexe régional.

Rapport Social Unique

Selon les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations élaborent chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public..

Le Rapport Social Unique constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial. Il permet d'apprécier la situation des collectivités ou établissements publics à la lumière des données sociales regroupées sous plusieurs items tels que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux. La réalisation du RSU est aussi l'occasion de disposer d'informations précises concernant les ressources humaines de la collectivité ou de l'établissement public.

Rapport Social Unique campagne réalisée en 2025 sur les données 2024

TB RSU 2024 - Suivi de campagne par CDG



87%

Taux de retour BS/RSU

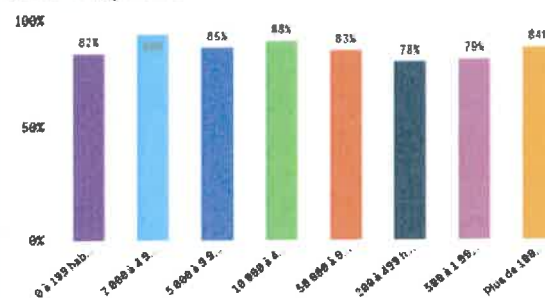


100%

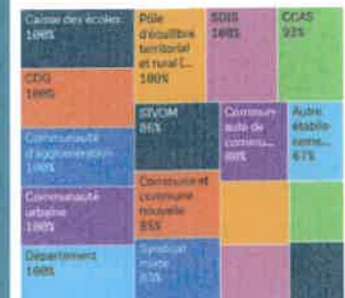
Taux de retour "Effectifs"

Rapport Social Unique campagne réalisée en 2025 sur les données 2024

Taux de retour par strate



Taux de retours BS/RSU par type de coll...



Rapport Social Unique campagne réalisée en 2025 sur les données 2024

Nombre total de collectivités

415



Nombre de BS/RSU Validés

363

Taux de retour BS/RSU

Evolution du nombre de validation de RSU



Bilan de l'emploi



Bilan de l'emploi

Les offres d'emplois (postes diffusés)



Qu'est ce qu'un poste diffusé ?

Un poste diffusé correspond à un poste proposé par une offre d'emploi qui a été publiée par une collectivité au moins une journée et consultée par les internautes depuis l'application Emploi territorial.

Nombre de postes diffusés en 2025

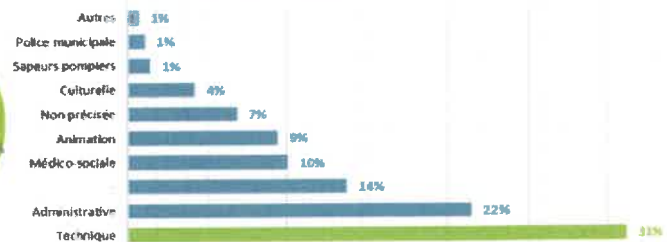
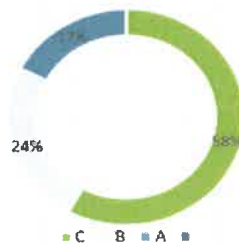
2 521 | **2 115**
offres publiées

+5%

Juin

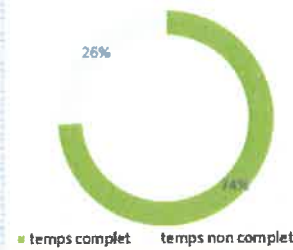
est le mois qui compte le plus de postes diffusés sur le site emploi territorial

Répartition des postes diffusés selon la catégorie et la filière



Bilan de l'emploi

Répartition des postes diffusés selon le temps de travail



Les 5 principaux métiers concernés par des postes à temps non complet

- > 100% Enseignant ou enseignante en arts plastiques
 - > 100% Assistant ou assistante de prévention des risques professionnels
 - > 100% Psychologue
 - > 81% Agent de restauration
 - > 73% Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
- des postes proposés sont à temps non complet*

Les 5 métiers les plus recherchés (selon le nombre de postes diffusés)

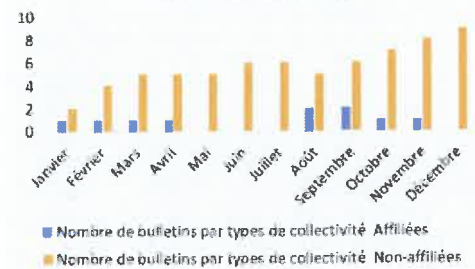
Metier	Nombre de postes diffusés	Nb moyen de jours de diffusion	Nb moyen de consultations par poste
Animateur ou animatrice enfance-jeunesse	274	40	191
Assistant ou assistante de gestion administrative	165	43	139
Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire	155	33	471
Agent de restauration	109	42	134
Agent de restauration	97	36	206

Service remplacement

Nombre de bulletins par types de collectivité

Année 2025	Affiliées	Non-affiliées	Total
Janvier	1	2	3
Février	1	4	5
Mars	1	5	6
Avril	1	5	6
Mai	0	5	5
Juin	0	6	6
Juillet	0	6	6
Août	2	5	7
Septembre	2	6	8
Octobre	1	7	8
Novembre	1	8	9
Décembre	0	9	9
TOTAL	10	68	78

Nombres de bulletins par type de collectivité Année 2025



Service remplacement



Service remplacement



Suivi des lauréats inscrits sur liste d'aptitude

Une réunion d'information et d'échanges sur la recherche d'emploi a été organisée pour les lauréats du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Des entretiens individuels ont été organisés pour les lauréats inscrits sur liste d'aptitude depuis deux ans et plus (concours d'agent de maîtrise et de gardien brigadier).

Mission générale d'information sur l'emploi public territorial

Les centres de gestion assurent, dans leur ressort, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées, pour l'ensemble des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2, des agents territoriaux en relevant ainsi que des candidats à un emploi public territorial.

- Interventions en présentiel auprès d'agents suivant le dispositif STEP au CNFPT (dispositif élaboré en commun avec les 5 CDG de la région Pays-de-la-Loire)
- Intervention au Forum des Métiers de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université d'Angers (22 janvier 2025)
- Préparation et participation aux E-rencontres de la mobilité (14 mars 2025)
- Participation aux échanges inter-versants de la Fonction Publique sous l'égide du SGAR : Comité Local de l'Emploi Public et au Forum de l'Emploi Public à Angers (21 mars 2025)
- Présentation FPT pour les personnes bénéficiaires du RSA au Conseil Départemental (2 juin 2025)
- Intervention présentation FPT auprès de salariés en situation d'attente de reclassement (23 septembre 2025)
- Participation au Big Bang de l'Emploi à Angers (10 et 11 octobre 2025)
- Intervention à Angers (France Travail La Roseraie) et Segré en Anjou Bleu (France Travail) dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (semaine du 17 au 22 novembre 2025)

Conseil en évolution professionnelle

L'article L421-3 du Code Général de la Fonction Publique dispose que « *l'agent public peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* ».

Cet accompagnement personnalisé est assuré par l'autorité territoriale ou par le Centre de Gestion. Cette mission figure dans la liste des missions obligatoires des CDG (article L452-38 du Code Général de la Fonction Publique).

9° Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;

12° L'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel des agents.

Il s'agit d'un outil de mobilité et d'adaptation aux évolutions des métiers.

Outre le renseignement téléphonique, en 2025, des agents ont bénéficié d'un conseil/accompagnement sous forme de rendez-vous en présentiel ou en visio-conférence dans le cadre de leur projet d'évolution professionnelle.

Dispositif d'accompagnement Santé au Travail et Evolution Professionnelle (CDG et CNFPT)

Le dispositif STEP concerne tout agent rencontrant des problèmes de santé au travail et qui souhaite être accompagné dans sa réflexion sur son évolution professionnelle (13 agents en ont bénéficié au cours de l'année 2025) :

- agent en situation de reclassement,
- agent orienté par sa collectivité vers ce dispositif,
- agent volontaire pour s'engager dans une réflexion accompagnée sur son évolution professionnelle,

Les conditions de participation :

- avis médical validant la participation à cette formation,
- l'inscription fait suite à un entretien diagnostique entre l'agent, sa collectivité et le CDG

Les objectifs

- réaliser un bilan personnel et professionnel
- explorer un secteur professionnel et un environnement
- élaborer des hypothèses d'évolutions professionnelles
- établir un plan d'actions, préparer sa mise en œuvre

Le dispositif prend appui sur la modalité groupe et installe une dynamique collective à laquelle chacun est invité à participer activement pour lui et pour les autres.

Ce dispositif de formation doit permettre à chacun, en complément de l'accompagnement de la collectivité et du référent CDG, de dégager des pistes réalistes de reconversion. Pour cela, entre chaque regroupement de formation, le stagiaire est invité à poursuivre le travail engagé et à le compléter par des démarches de recherche, de rencontres de professionnels et de stage de découverte...facilitées par la collectivité.

Chômage

La prestation comporte plusieurs aspects:

- l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi: admission, rejet, reprise, réadmission, rechargement;
- le suivi mensuel des droits à allocation chômage et la réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC;
- l'étude de cumul dans le cas d'une activité reprise ou conservée;
- une assistance technique et juridique sur toutes les questions posées par l'application de la convention relative à l'assurance chômage

Chômage

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droit initial	14	11	17	18	16	27	31	40	40	47	48
Cumul avec activité réduite	51	45	97	144	108	115	177	198	203	271	280
Suivi mensuel	75	93	166	168	180	207	257	337	405	368	411
Réactualisation	21	0	36	34	33	30	43	48	126	8	0
Reprise ou réadmission ou mise à jour	5	3	6	13	9	10	16	16	18	18	22
Conseil juridique	1	0	0	0	4	0	0	0	0	/	/
Total	167	152	322	377	350	389	524	639	792	712	761

Le rapport d'activité 2025 présenté par la Présidente n'appelle pas d'observation de la part des membres du Conseil d'Administration.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET
FONCTION PUBLIQUE
CENTRE DE GESTION
MAINE ET LOIRE
TERRITORIALE

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N° 06-30042026 : SORTIES D'INVENTAIRE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration
DECIDE des sorties d'inventaire suivantes :

Désignation Fiche Bien	Numéro Inventaire	Entrée du Bien	Valeur Origine en €	Amort Pratiqué en €
Imprimantes LEXMARK ET HP DESKJET	296	29/12/2006	931,68	931,68
Imprimante LEXMARK	391	15/04/2014	1 208,64	1 208,64
29 PC HP Business Desktop 290 G2	469	10/04/2019	17 226,00	17 226,00
2 PC HP Business Desktop 290 G2	473	05/07/2019	1 188,00	1 188,00

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

OBJET N°07-30042026 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DU CDG

La Présidente fait savoir, aux membres du Conseil d'Administration, que le projet de plan de formation du personnel du CDG 2026, tel que soumis à leur vote, a reçu un avis favorable des deux collèges du comité social territorial en date du 2 mars 2026.

18/01/2026

PLAN DE FORMATION PRÉVISIONNEL DU CENTRE DE GESTION ANNÉE 2026

DOMAINE	OBJECTIFS POURSUIVIS/ ORIENTATIONS	INTITULE DU STAGE DURÉE ORGANISME	Ref Stage	BENEFICIAIRES (NOMBRE, SERVICES)	TYPE FORMATION	CPE selon	PRIORITE 1,2,3	COÛT	OBSERVATIONS DATES EVENTUELLES	NOMBRE DE JOURS EN 2026	Observation
FONDAMENTAUX (savoirs de base)	Acquiescer une méthode de travail (évaluation, synthèse, entraînement concours - Préparer une évolution professionnelle en échangeant de cadre d'emploi	Préparation aux concours interne et 3ème concours de réaffecteur - CNFPT	DXPTA088	1 adjoint administratif, service paye	Préparation concours examen	oui	1	inclus dans le 1%	Test Orientation le 23 mars 2026 (0 6 jours) En fonction du test : formation (tronçon : 3ème semestre 2026 (7 jours) Préparation Mars à septembre 2027 (16 5 jours)	0 5	
MÉTIER	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La portée des agents des collectivités territoriales	LRACT048	1 adjoint administratif instances médicales	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 22, 23 et 24 juin 2026	3	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des situations d'aptitude et de reclassement	OL4PK129	1 adjoint administratif instances médicales 1 adjoint administratif 1ère classe - carrière	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 23 et 24 novembre 2026	4	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'amélioration de ses écrits professionnels	OL4HC308	1 adjoint administratif instances médicales	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 06 et 06 février 2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La maîtrise des droits à emplois pour raison de santé	SQR1X	1 adjoint administratif 1ère classe - instances médicales	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 15 et 16 juin 2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Hygiène - les lignes directrices de gestion : bilan, impacts RH et perspectives (0,8 jour)	CWLD0801	1 attaché, service gestion des carrières 1 attaché, service administration générale	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 12 janvier 2026	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Réseau national des référents locaux territoriaux	SQRLO114 SQRLO118	1 adjoint administratif - service juridique 1 rédacteur service juridique	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 26 mars 2026 Le 11 juin 2026	4	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les bases des finances publiques locales	SIX446EJ	1 adjoint administratif - service administration générale	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 19 et 20 mars 2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les fondamentaux de la gestion de la rémunération	SIX33720	2 adjoints administratifs - service paye	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 27 et 28 avril 2026	4	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La rémunération des absences pour raisons de santé	SIXCM001	1 adjoint administratif 1ère classe - service paye 1 adjoint administratif - service paye	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 26 et 27 octobre 2026	4	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le déroulement de la carrière	DADQO089	1 adjoint administratif 1ère classe - gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 28/05/2026 et le 30/05/2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines	DADQO039	1 adjoint administratif 1ère classe - gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	01/04/2026, 21/04, 16/05 et 02/06/2026	5	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion du temps de travail : réglementation et application	DADQO015	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	07/09 et 18/09/2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'accompagnement du reclassement professionnel	SIXH18080	1 attaché - service instance médicales 1 attaché - service gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 25, 24 et 25 septembre 2026	6	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	OL4PS237	1 attaché - service instance médicales 1 adjoint administratif - gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 12 et 13 octobre 2026	4	
	Mise à jour des connaissances sur les actualités	L'actualité juridique et jurisprudentielle en ressources humaines	YX111031	1 attaché, service gestion des carrières 1 rédacteur, service ressources humaines	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 18 novembre 2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le comité social territorial	SQRU1134	1 attaché - service administration générale	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 14 et 15 septembre 2026	2	
MAINTIEN DE COMPÉTENCES	Maintien de compétences	Maintien de compétences en Sauveteur Secourisme du Travail (SST) Organisme : CC1		1 technicien, service Hygiène et sécurité 1 rédacteur, service informatique	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	250 €	Le 23/03/2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le risque du numérique sur la santé au travail	SX5IB048	1 ingénieur, service Hygiène et sécurité	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 17 juin 2026	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'acquisition des compétences d'acteur en prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)	SX5SE860	1 ingénieur, service Hygiène et sécurité	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 04 et 05 mai 2026	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'optimisation des conditions de travail par l'analyse des postes	SXACQ001	1 ingénieur, service Hygiène et sécurité	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 08-10 février et 08 mars 2026	3	Stage complet
FORMATION AUTONOME ASSISTANTS DE PRÉVENTION - CNFPT	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Formation Autonomie Assistants de prévention - CNFPT		1 ingénieur, service Hygiène et sécurité	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 12 juin 2026	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Outlook 2019 niveau 2 - valisette administrateur	SX5E2003	1 attaché - service gestion des carrières	Professionnalisation tout au long de la vie	non	2	inclus dans le 1%	2 jours à distance (du 01/08 au 31/07/2026)	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Formation AGIRRE : dématérialisation conseil médical		1 attaché et 1 adjoint administratif - service instances médicales	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	prise en charge GEP	Le 25/08/2026 (après-midi)	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Formation Caril module Elèves porteurs		1 Orateur - service AG 1 ingénieur - service Hygiène et sécurité 1 rédacteur - service informatique	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	510 €	3 demi-journées / agent	4 5	
INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Formation Caril révision carrière et paye		Famille des agents des services carrières (8) et paye (5) - services instances médicales (1)	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	3 075 €	1,5 jour par agent	21	
	Faciliter l'intégration dans le territoire public territorial, acquiescer des connaissances relatives à l'environnement territorial dans lequel ils exercent leurs missions	Formation d'intégration obligatoire C - CNFPT - 5 jours		1 adjoint administratif 1ère classe - instances médicales (détaché de la FPE)	Professionnalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	à définir	5	
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL											

Coût supplémentaire au 1% CNFPT = 4435 € (hors frais de déplacement des agents)

TOTAL JOURNAIS

82

Le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente, et les avis sus
rappelés entendus,

ADOPTÉ le plan de formation du personnel du CDG pour l'année 2026.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 avril 2026

Séance du 30 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 17

Le 30 avril 2026 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 17 avril 2026.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
Mme	Geneviève	STALL
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Jean-Pierre	COCHARD
M.	Tony	GUERY
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU
Mme	Sylvie	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Michel	BOURCIER
M.	Philippe	CARDOT
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
Mme	Geneviève	COQUEREAU donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU donnant pouvoir à Mme STALL
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Florian	RAPIN
M.	Xavier	TESTARD

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour

**OBJET N° 08-30042026 : DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AUTORISANT LA PRESIDENTE A ESTER EN
JUSTICE POUR TOUT LITIGE RELATIF AUX OPERATIONS
ELECTORALES DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DES
REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que le renouvellement des représentants au conseil d'administration interviendra le 19 juin 2026.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion, les membres du Conseil d'Administration autorisent madame la Présidente à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Les membres du Conseil d'Administration, après délibération,

AUTORISENT la Présidente à ester en justice pour tout litige relatif aux opérations électorales pour désigner les représentants au conseil d'administration du centre de gestion et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 30 avril 2026

La Présidente

E. MARQUET



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : CENTRE DE GESTION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL. (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - DM - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	39
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	41
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	42
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	30,88 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	105,38 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,79 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-5,38 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndics mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	5 983 238,20	6 229 624,07	4 715 840,66	A1 4 962 226,53
Investissement	68 582,28	55 339,75	764 974,03	A2 751 731,50
Fonctionnement	5 914 655,92	6 174 284,32	3 950 866,63	A3 4 210 495,03

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	
I + II	0,00	III + IV	0,00
I	0,00	III	0,00
II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	4 962 226,53
Investissement	A2 + B2	751 731,50
Fonctionnement	A3 + B3	4 210 495,03

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	DEPENSES		RECETTES	
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)		0,00	
	+		+	
			0,00	

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		0,00		0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		(si solde négatif)		(si solde positif)	
			0,00		0,00	

=		=	
Total de la section d'investissement (3)		0,00	
		0,00	

VOTE	DEPENSES		RECETTES	
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)		0,00	
	+		+	
			0,00	

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		0,00		0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté		(si déficit)		(si excédent)	
			0,00		0,00	

=		=	
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	
		0,00	

TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	
		0,00	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	804 000,00	0,00	0,00	0,00	804 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		824 000,00	0,00	0,00	0,00	824 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		824 000,00	0,00	0,00	0,00	824 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	824 000,00	0,00	0,00	0,00	824 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 268,50	0,00	0,00	0,00	11 268,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 268,50	0,00	0,00	0,00	11 268,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 268,50	0,00	0,00	0,00	11 268,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	61 000,00		0,00	0,00	61 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		61 000,00		0,00	0,00	61 000,00

TOTAL	72 268,50	0,00	0,00	0,00	72 268,50
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	751 731,50
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	824 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

61 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 587 400,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	4 537 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 097 000,00	0,00	0,00	0,00	2 097 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	88 100,00	0,00	5 000,00	5 000,00	93 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 772 500,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00	6 727 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	4 884,00	0,00	45 000,00	45 000,00	49 884,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 616,00		0,00	0,00	12 616,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 790 000,00	0,00	0,00	0,00	6 790 000,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	61 000,00		0,00	0,00	61 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		61 000,00		0,00	0,00	61 000,00

TOTAL	6 851 000,00	0,00	0,00	0,00	6 851 000,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 851 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	1 404,97	0,00	0,00	0,00	1 404,97
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 441 500,00	0,00	0,00	0,00	6 441 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		6 443 004,97	0,00	0,00	0,00	6 443 004,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	6 443 104,97

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	6 443 104,97
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	4 210 495,03
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 653 600,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	61 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	-50 000,00		-50 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	45 000,00	0,00	45 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE			A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	804 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
--	------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	72 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 288,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	61 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		61 000,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III -- VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL								
018	824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilitisations incorporelles (sauf 204)							
2051	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'équipement versées (10)							
21	804 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilitisations corporelles							
21311	360 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	140 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	151 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	152 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres matériels de bureau et mobiliers							
2188	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles							
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations reçues en affectation							
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours (sauf 2324)							
	Total des opérations d'équipement (5)							
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement								
	824 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	0,00	0,00						
	Dotations, fonds divers et réserves							
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement							
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)							
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)							
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Participations et créances rattachées							

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières								
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles								
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre								
		0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	72 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	11 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	11 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	11 268,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	61 000,00		0,00	0,00	0,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	2 404,97		0,00	0,00	0,00
281311 Bâtiments administratifs	18 869,38		0,00	0,00	0,00
281351 Bâtiments publics	17 924,64		0,00	0,00	0,00
281828 Autres matériels de transport	6 777,55		0,00	0,00	0,00
281838 Autre matériel informatique	4 275,17		0,00	0,00	0,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	10 551,43		0,00	0,00	0,00
28188 Autres immo. corporelles	196,86		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	I	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		61 000,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL									
011	Charges à caractère général (4)	4 587 400,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 097 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	88 100,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
		6 772 500,00	0,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	4 884,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	12 616,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières									
		17 500,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
Total des dépenses réelles									
		6 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	61 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		61 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté										0,00
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées										0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL							
013	Atténuations de charges (3)	6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	1 404,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 441 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion des services		6 443 004,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00	
R002 Résultat reporté						0,00	

Total des recettes de fonctionnement cumulées		0,00
---	--	------

(1) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 851 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	4 587 400,00	0,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
6042	Achats de prestations de services	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	12 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	85 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	3 500 000,00	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
6182	Documentation générale et technique	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	550 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 097 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	40 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	900 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	265 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	225 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	215 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	355 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	88 100,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65311	Indemnités de fonction	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	23 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		6 772 500,00	0,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00	0,00	-45 000,00	-45 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	4 884,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 884,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	12 616,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	12 616,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		17 500,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
Total des dépenses réelles		6 790 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00							
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	61 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	61 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		61 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR N-1 est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE			B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	1 404,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 404,97	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 441 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	1 960 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706882	Cotisations additionnelles	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7085	Produits adhés° au titre des assurances	3 435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708773	Remb. frais coût lauréat	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 443 004,97	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 443 104,97	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre		0,00	I		0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	751 731,50	0,00	0,00	751 731,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	751 731,50	0,00	0,00	751 731,50

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	751 731,50	0,00	0,00	751 731,50
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	751 731,50	0,00	0,00	751 731,50

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	72 268,50	0,00	0,00	72 268,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	72 268,50	0,00	0,00	72 268,50

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	I 0,00	0,00	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 72 268,50	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		11 268,50	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 268,50	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		61 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 404,97	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	18 869,38	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	17 924,64	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	6 777,55	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	4 275,17	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 551,43	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	196,86	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

ARRETE ET SIGNATURES

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

29/04/2026 16:05 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
A Angers, le 30/04/2026
Le Présidente Elisabeth MARQUET

Délibération

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Angers, le 30/04/2026

Les membres du Conseil d'administration,

Votes

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	-
Abstention :	-

Date de convocation :

Signataire

Madame MARQUET Elisabeth

Madame STALL Geneviève

Monsieur DELETRE Alain

Monsieur RABOUAN Paul

Monsieur ANTOINE Jean-Pierre

Madame BIENVENU Roselyne

Monsieur BOMPAS Jean-Paul

Monsieur CHASSOULIER Gérard

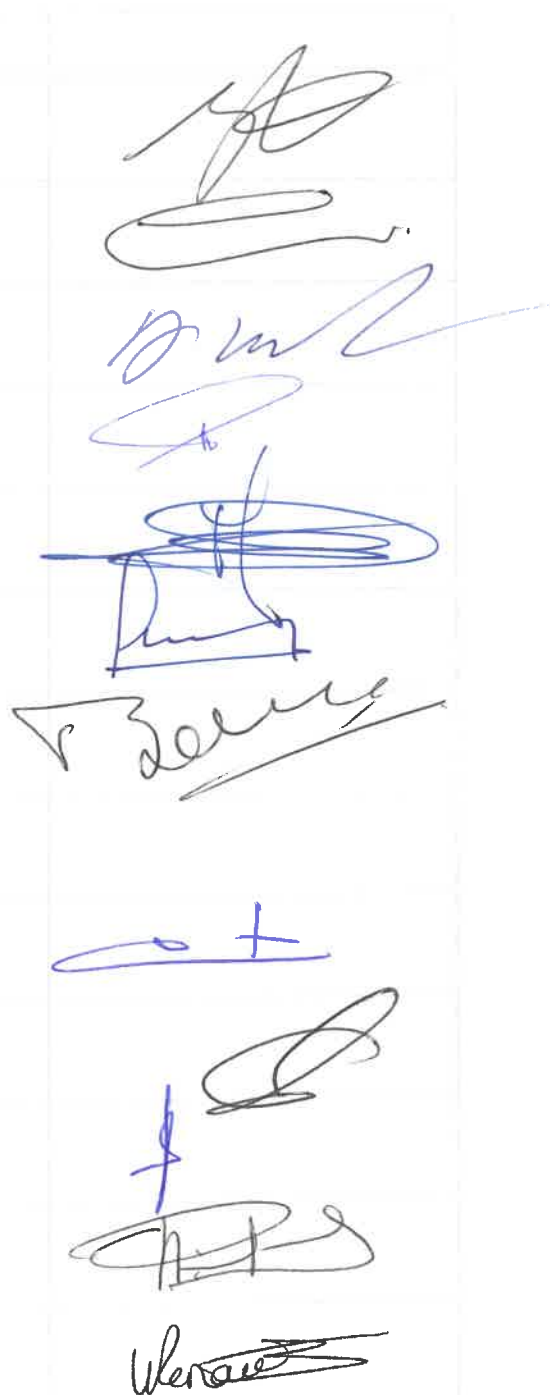
Monsieur COCHARD Jean-Pierre

Monsieur GUERY Tony

Madame LEVEQUE Valérie

Monsieur RAIMBAULT Jean-François

Madame RENAUDON Véronique



ARRETE ET SIGNATURES

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL.

29/04/2026 16:05 Page 2 / 2

Signataire

Monsieur ROBE Pierre

Monsieur SOURISSEAU Guy

Madame SOURISSEAU Sylvie

Monsieur BOURCIER Michel

Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie

Monsieur CARDOT Philippe

Monsieur DAVY Jean-Kuc

Monsieur LEBRUN Henri

Madame LUCAS Florence

Madame METIVIER Florence

Monsieur POT Christophe

Monsieur RAPIN Florian



Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le,
et de la publication le

A Angers, le
.....



Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Site : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine-et-Loire (49)
Adresse : 9 rue du clon, 49000 ANGERS
Téléphone : 02.41.24.18.80.
E-mail : contact@cdg49.fr
Présidence: La Présidente du CDG49, Mme MARQUET Elisabeth

Mise à jour du document : 01-déc-25
Rédaction : Delphine ROBERT (Conseillère de Prévention)

Passage en F3SCT le :
Passage en CA le :



La démarche d'évaluation

Elaboration - Méthodologie

☞ L'information sur le DUERP

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnel est tenu à la disposition des agents et du médecin du travail et de l'ACFI, le cas échéant.

En matière de santé et de sécurité au travail, l'employeur est responsable. C'est à lui qu'incombe l'obligation de transcrire les résultats de l'évaluation des risques.

☞ Mise à jour du DUERP

- * A minima 1 fois par an en conservant la méthodologie initiale
- * Ou en cas de modification impactant les conditions d'hygiène sécurité et conditions de travail
- * Ou en cas d'accident du travail nécessitant une mise à jour du DUERP

☞ Méthodes d'évaluation des risques

- 1- Identifier l'unité de travail
- 2- Identifier les dangers et les situations dangereuses liées à l'unité de travail
- 3- Estimer la gravité
- 4- Estimer la fréquence d'exposition
- 5- Estimer la maîtrise
- 6- Calculer le risque et la priorité d'action
- 7- Décider et mettre en place des mesures de prévention. Établir un plan d'actions avec un calendrier de suivi, priorité etc...

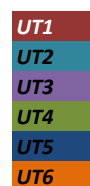
☞ Définition des unités de travail

L'unité de travail est une notion qui n'est pas juridiquement définie. Cependant, cette notion peut être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations les plus diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs postes occupés par des travailleurs ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi couvrir des lieux différents (manutentions ; chantiers...)
L'employeur peut donc décider du découpage en unités selon les caractéristiques propres de son établissement ou de son activité. Il pourra s'agir d'ateliers, d'équipes de travail, de services, de fonctions...

Il a été choisi de différencier les unités de travail par poste occupé (catégories homogènes d'exposition aux risques)

Les unités travaillées sont donc les suivantes :

- Accueil - standard
- Administratifs (secrétariat général, documentation, gestion des carrières, paye, instances médicales,
- Hygiène et sécurité (ACFI)
- Hygiène et sécurité (Conseillère)/F3SCT
- Direction
- Informatique



☞ L'identification des dangers

Un inventaire des dangers susceptibles d'être présents au sein du CDG49 a été réalisé.

« Un danger est la propriété ou la capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs ».

☞ L'analyse des risques : méthodologie d'évaluation

- 1 - Etude des conditions d'exposition des salariés aux dangers identifiés pour lister les risques existant dans chaque unité de travail
- 2 - Cotation des risques : Fréquence d'exposition, gravité, moyens de maîtrise existants, coefficients de pondération

Les grilles de cotation

La gravité :

	Niveau de gravité	Dénomination
1	Faible	Incident, accident bénin/ premier soin / inconfort (légères coupures et contusion, inconfort, maux de tête, ...)
2	Significatif	Accident avec arrêt de travail (déchirures, entorses, fractures légères, ...) sans incapacité permanente partielle
3	Critique	Accident avec arrêt de travail et invalidité ou maladie professionnelle (amputation, fracture importante, intoxication, blessures multiples, surdités, TMS...)
4	Très critique	Atteinte mortelle ou invalidante, avec impossibilité de travailler, maladie professionnelle avec incapacité permanente

La fréquence d'exposition au risque :

	Fréquence	Correspond à
1	Rare	Exposition pouvant survenir au maximum une fois par an ou peu vraisemblable ou jamais rencontrée
2	Occasionnelle	Plusieurs fois par an
3	Fréquente	Plusieurs fois par semaine
4	Très fréquente	Plusieurs fois par jour

La maîtrise :

1	Maitrise du risque	Les mesures de prévention mises en place permettent globalement de maîtriser le risque. Mise en place d'une prévention, intégrée dès la conception de l'équipement, du bâtiment, des produits (ex : peinture non toxique, machine peu bruyante, conformité CE, maintenance régulière et préventive, formation...). Elle permet de prévenir la survenance du dommage
2	Maitrise partielle du risque	Des mesures de protections collectives ou individuelles ont été mises en place et sont efficaces mais peuvent être complétées par d'autres mesures, afin de réduire davantage le risque.
3	Maitrise insuffisante	Des mesures de protections individuelles (chaussures, masque, ...) ont été mises en place mais ne concernent que l'une des trois dimensions : technique, organisationnel ou humain / Si les EPI en place concernent plus d'une dimensions, passage en maitrise partielle du risque
4	Maitrise nulle	Aucune mesure de prévention n'a encore été mise en place. Ou des mesures de prévention ont été prévues, mais ne sont pas mises en œuvre. Ou les mesures de prévention mises en place ne sont pas adaptées au risque associé

La hiérarchisation des risques est réalisée selon la formule "Probabilité d'apparition" x "Gravité" x "Maîtrise" = "Priorité", par croisement grâce au tableau ci-dessous.





La démarche d'évaluation

La priorité :

		Criticité								
Maîtrise		1	2	3	4	6	8	9	12	16
Maîtrise du risque	1	1	2	3	4	6	8	9	12	16
Maîtrise partielle	2	2	4	6	8	12	16	18	24	32
Maîtrise insuffisante	3	3	6	9	12	18	24	27	36	48
Maîtrise nulle	4	4	8	12	16	24	32	36	48	64

La hiérarchisation :

Risque intolérable	36 à 64	Risque à traiter d'urgence (à court terme)
Risque substantiel	18 à 32	Risque à traiter à moyen terme
Risque modéré	6 à 16	Risque à traiter à moyen ou long terme
Risque faible	1 à 4	Risque acceptable

L'effectif concerné :

Il correspond à l'effectif concerné par unité de travail



La démarche d'évaluation

Elaboration du programme d'actions

Suite à l'évaluation des risques, des choix ont été opérés parmi un ensemble de solutions concrètes possibles. Les décisions se sont efforcées de respecter les principes généraux suivants. Cf : Code du Travail L 4121-2 (*anciennement art L230-2, II*) :

- 1 - Eviter les risques
- 2 - Evaluer les risques
- 3 - Combattre les risques à la source
- 4 - Adapter le travail à l'homme
- 5 - Tenir compte de l'évolution de la technique
- 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- 7 - Planifier la prévention
- 8 - Prendre des mesures de protection collective
- 9 - Donner des instructions appropriées



La démarche d'évaluation

Mise en œuvre d'actions de prévention

Les actions sont mises en œuvre selon le planning préétabli et font l'objet d'un suivi par l'Assistant de Prévention.

L'onglet plan d'actions de ce DUERP identifie les actions prioritaires à mettre en place.

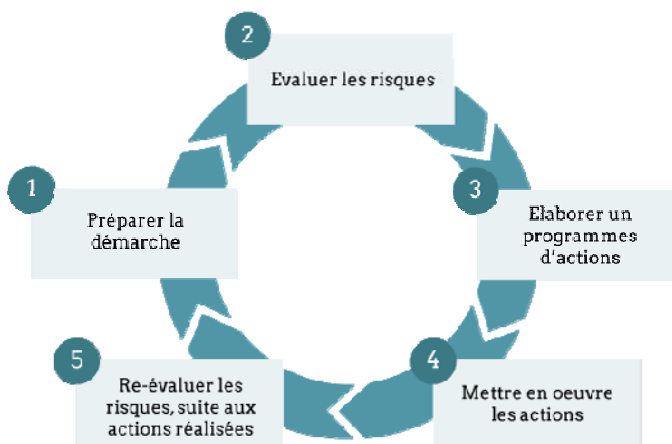
L'établissement emploie moins de 50 agents, il n'est donc pas nécessaire de définir de calendrier d'actions de prévention identifiées.

Ré-évaluer les risques suite aux actions réalisées

Il est prévu d'actualiser l'évaluation des risques **chaque année** selon la même méthode que la démarche initiale.

De même, chaque décision d'aménagement important modifiant les conditions de travail ou les conditions d'hygiène et de sécurité fera l'objet d'une actualisation du DUERP.

Méthode utilisée pour l'évaluation des risques



La conservation

Article **R4121-4 du Code du Travail**, le DUERP et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de 40 ans à compter de leur création. Il est tenu à disposition des travailleurs, des anciens travailleurs ainsi que de toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt d'y avoir accès.

Le sommaire

- 1/ L'onglet "**évaluation**" qui explique la démarche d'évaluation (les unités, la cotation, ...)
- 2/ L'onglet "**risques-dommages**" qui définit les différentes familles de risques et de dommages éventuels.
- 3/ Les onglets "**d'unités de travail**" : Evaluation par unité de travail de l'onglet "Accueil" à "Informatique"
- 4/ L'onglet "**plan d'actions**" indiquant l'ensemble des mesures de prévention à mener au cours de l'année, permettant de mettre en œuvre
- 5/ Des onglets "**annexes**" permettant de recenser les documents utiles consultables



GLOSSAIRE DES RISQUES ET DOMMAGES

Risques

1. Risques liés aux agents biologiques
2. Risques liés aux ambiances lumineuses
3. Risques liés à l'amiante
4. Risques liés aux ambiances climatiques

5. Risques et nuisances liés aux bruits
6. Risques liés à la circulation interne de véhicules et d'engins
7. Risques liés à la chute de hauteur
8. Risques liés à la chute de plain-pied
9. Risques liés aux effondrements et chutes d'objet
10. Risques liés à l'électricité
11. Risques liés aux équipements de travail
12. Risques d'incendie et d'explosion
13. Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité
14. Risques de heurts, de cognements
15. Risques liés à la manutention manuelle
16. Risques liés à la manutention mécanique

17. Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets

18. Risques psychosociaux (RPS)

19. Risques liés au radon
20. Risques liés aux rayonnements
21. Risques routiers en mission
22. Risques de sédentarité
23. Risques liés au travail isolé
24. Risques liés au travail sur écran
25. Risques liés aux vibrations
26. Autres

GLOSSAIRE DES RISQUES ET DOMMAGES

Dommages

1. Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19
2. Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental
3. Asbestose - Pleurésie abestosique bénigne - Tumeur pleurale bénigne - Epaissement pleural diffus - Cancer broncho-pulmonaire - Mésothéliome - Cancer primitif de la plèvre
- 4.1 Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS
- 4.2 Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)
5. Trouble auditif - surdit  - trouble de l' quilibre et/ou neurologique - g ne   la compr hension des consignes
6. Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Polytraumatisme
7. Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - L sion rachidienne - L sion neurologique - Trauma cranien - D c s
8. Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - L sion rachidienne - L sion neurologique - Trauma cranien - D c s
9. Plaies - contusions - h matomes - traumatisme cr nien - atteinte neurologique - d c s
10. Br lure (physique ou chimique) -  lectrisation - d c s
11. Plaies - contusions - atteintes musculaires ou osseuse -  crasement - fracture - coupure - h matome - pincement - accident mortel
12. Br lure - l sion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdit  - l sion neurologique - trouble psychique - d c s
13. Perturbation du travail - source de bruit
14. Plaies - contusions - h matomes - traumatisme cr nien
15. Atteinte musculaire - tendineuse - vert brale   la suite de traumatisme
16. Ecrasement - cisaillement - coupure - sectionnement - happement - perforation - piq re - abrasion
17. L sion cutan e (allergique ou irritative) - L sion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) - L sion oculaire (allergique ou irritative) - L sion ORL (allergique ou irritative) - Trouble h patodigestif - Trouble h matologique - Trouble de la reproduction - Cancer - Br lure (physique ou chimique) - Trouble de l' quilibre et/ neurologique - Trouble psychique - L sion r nale
18. Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc.
Trouble psychique: Sensibilit , irritabilit , angoisses, sensation de mal- tre, nervosit , etc.
Trouble comportementaux: Agressivit , violence, repli sur soi, difficult s   coop rer, addictions, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficult s   prendre des d cisions, des initiatives, etc.
Troubles intellectuels : Oublis, difficult s   prendre des d cisions, des initiatives, etc.
19. Le radon et ses descendants radioactifs peuvent p n trer dans les poumons avec l'air inspir  et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires   l'origine de l sions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque du cancer du poumon
20. Trouble visuel - Cataracte - Br lure - Cancer Interf rence avec un dispositif m dical (pacemaker)
21. Fatigue - TMS - stress - accident de la route
22. Pathologies cardiovasculaires - troubles m taboliques - ob sitt  - TMS
23. RPS - en cas de malaise ou d'accident l'isolement accro t le risque d'accident mortel ou de dommage important du fait du temps allong  pour l'arriv e des secours
24. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la t che   effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS
25. L sions tendineuses - musculaire - neurologiques ou vasculaires- TMS
26. Autres

	UNITE DE TRAVAIL : Accueil - standard						Nombre d'agent			Fonction(s)		
							1					
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalis
Accueil d'un public difficile - menaçant	26.Autres - agression	26.Coups et blessures - stress post-traumatique - décès	Rare	1	Très Critique	4 Agent d'accueil formé à la gestion du public difficile. Possibilité d'être aidé par d'autres agents du CDG ou la Direction en cas de situation compliquée Un agent du CDG est formé aux premiers secours en santé mentale	Maitrise du risque	1	4			
Accueil d'un public difficile - menaçant	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Rare	1	Critique	3 Agent d'accueil formé à la gestion du public difficile. Possibilité d'être aidé par d'autres agents du CDG ou la Direction en cas de situation compliquée	Maitrise du risque	1	3			
Tâches à réaliser sur ordinateur	24.Risques liés au travail sur écran	24. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements (siège + porte documents) Explications données à l'agent	Maitrise du risque	1	4			
Tâches à réaliser sur ordinateur	22.Risques de sédentarité	22.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail		

	UNITE DE TRAVAIL : Accueil - standard						Nombre d'agent			Fonction(s)		
							1			Accueil du public, gestion du standard téléphonique, tâches informatique		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalis
Montée et descente de la bannette du courrier	8.Risques liés à la chute de plain-pied	8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma cranien - Décès	Occasionnell e	2	Significatif	2 Organisation du travail effectuée Locaux éclairés Escaliers éclairés avec bandes rugueuses	Maitrise du risque	1	4			
Montée et descente de la bannette du courrier	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Occasionnell e	2	Faible	1 Bannette légère Aide à la manutention disponible Il y a de moins en moins de courrier	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnell e	2	Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim résersible	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnell e	2	Faible	1 Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraîches au réfrigérateur	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	2. Risques liés aux ambiances lumineuses	2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	1 Eclairage naturel Eclairment des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4			
Ambiances de travail	8.Risques liés à la chute de plain-pied	8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma cranien - Décès	Rare	1	Critique	3 Couloirs éclairés, escaliers éclairés avec bandes rugueuses, sols en bon état.	Maitrise du risque	1	3			

	UNITE DE TRAVAIL : Accueil - standard						Nombre d'agent		Fonction(s)			
							1		Accueil du public, gestion du standard téléphonique, tâches informatique			
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalis
Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3)	19. Risques lié au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente		4	4Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieur	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernale (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	X	
Intervention d'une entreprise extérieure utilisation des salles de réunion	13.Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle		2	1Organisation du travail effectuée - Planning de gestion des salles Avertissement des agents Possibilité de changer de bureau si nécessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2			
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdité - lésion neurologique - trouble psychique - décès	Rare		1	4Formation des agents à la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'évacuation réalisé Accueil sécurité des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice évacuation incendie	X	
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare		1	2Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Rare		1	2Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X

	UNITE DE TRAVAIL : Accueil - standard							Nombre d'agent			Fonction(s)		
								1			Accueil du public, gestion du standard téléphonique, tâches informatique		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité		Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4	Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2	8			

Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice d'évacuation organisés
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité
		Présence d'un registre des accidents bénins
		Présence d'un registre dangers graves et imminents

	UNITE DE TRAVAIL : Administratifs						Nombre			Fonction(s)		
							24			Paye - Concours - Documentation/Juridique - Gestion des carrières - Secrétariat général - Instances médicales - COS		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalise
Tâches à réaliser sur ordinateur	24.Risques liés au travail sur écran	24. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements Explications données aux agents	Maitrise du risque	1	4			
Tâches à réaliser sur ordinateur	22.Risques de sédentarité	22.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	X	
Charge de travail pouvant fluctuer en fonction des périodes	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim réversible	Maitrise du risque	1	2			

	UNITE DE TRAVAIL : Administratifs						Nombre			Fonction(s)		
							24			Paye - Concours - Documentation/Juridique - Gestion des carrières - Secrétariat général - Instances médicales - COS		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraiches au réfrigérateur 2 agents formés sauveteur secouriste du travail	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	2. Risques liés aux ambiances lumineuses	2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	1 Eclairage naturel Eclairment des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4			
Ambiances de travail	8.Risques liés à la chute de plain-pied	8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma cralien - Décès	Rare	1	Critique	3 Couloirs éclairés, escaliers éclairés avec bandes rugueuses, sols en bon état.	Maitrise du risque	1	3			
Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3) Pour les agents du RDC et au sous-sol	19. Risques lié au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente	4	Très Critique	4 Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieur	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernale (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	X	
Utilisation de la broyeuse à papier	11.Risques liés aux équipements de travail	11.Plaies - contusions - atteintes musculaires ou osseuse - écrasement - fracture - coupure - hématome - pincement - accident mortel	Occasionnell e	2	Significatif	2 Numérisation progressive des documents Sensibilisation à la bonne utilisation du broyeur à papier	Maitrise du risque	1	4			
Utilisation d'un véhicule de service	21.Risques routiers en mission	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4 Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	Maitrise du risque	1	4	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée		X
Intervention d'une entreprise extérieure - utilisation des salles de réunion	13.Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail effectuée Avertissement des agents Possibilité de changer de bureau si nécessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2			
Transport de caisses avec des dossiers (service des instances médicales)	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Fréquente	3	Significatif	2 Achat de caisses plus petites et moins lourdes Numérisation progressive des dossiers médicaux Aide à la manutention disponible (chariot, diable) Sensibilisation des agents aux bonnes postures	Maitrise Partielle du risque	2	12	Voir avec les acteurs des instances médicales (médecins, secrétaires) pour n'avoir que des dossiers numériques d'agents et non plus papiers	X	

	UNITE DE TRAVAIL : Administratifs						Nombre			Fonction(s)		
							24			Paye - Concours - Documentation/Juridique - Gestion des carrières - Secrétariat général - Instances médicales - COS		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Transport de caisses avec des dossiers (service des concours)	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Occasionnelle	2	Significatif	2 Utilisation de deux caisses, d'un diable et de l'ascenseur pour la manutention Travail organisé et planifié Possibilité de faire appel aux autres services du CDG en cas de besoin	Maitrise du risque	1	4		X	
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdité lésion neurologique - trouble psychique - décès	Rare	1	Très Critique	4 Formation des agents à la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'évacuation réalisé Accueil sécurité des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice évacuation incendie et planifier en avance des dates d'exercice	X	
Déplacement des chaises et des tables dans la salle de réunion du RDC	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1	Significatif	2 Organisation du travail, possibilité d'être à plusieurs pour déplacer les chaises et les tables Chaises et tables lourdes et imposantes	Maitrise Partielle du risque	2	4	Voir pour un changement progressif du mobilier	X	
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X

	UNITE DE TRAVAIL : Administratifs						Nombre 24			Fonction(s) Paye - Concours - Documentation/Juridique - Gestion des carrières - Secrétariat général - Instances médicales - COS		
Situation de travail	Type de risque identifié	Dommages éventuels	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4	Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2	8		

Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice d'évacuation organisés
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité
		Présence d'un registre des accidents bénins
		Présence d'un registre dangers graves et imminents

UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment						Nombre 1			Fonction(s) ACFI - Maintenance du bâtiment - aide au service des concours			
Identification du risque		Dommages éventuels	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé	
24.Risques liés au travail sur écran		24. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements Explications données aux agents	Maitrise du risque	1	4			
22.Risques de sédentarité		22.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	X	
17.Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets		17.Lésion cutanée (allergique ou irritative) - Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) - Lésion oculaire (allergique ou irritative) - Lésion ORL (allergique ou irritative) - Trouble hépatodigestif - Trouble hématologique - Trouble de la reproduction - Cancer - Brûlure (physique ou chimique) - Trouble de l'équilibre et/ neurologique - Trouble psychique - Lésion rénale	Occasionnelle	2	Critique	3 Formation au risque chimique Programmation et organisation de la visite en amont Refus de continuer la visite si risque trop important Port des chaussures de sécurité	Maitrise du risque	1	6	S'assurer d'avoir les EPI nécessaire au risque chimique au cours d'une visite d'inspection		
10.Risques liés à l'électricité		11.Plaies - contusions - atteintes musculaires ou osseuse - écrasement - fracture - coupure - hématome - pincement - accident mortel	Occasionnelle	2	Très Critique	4 Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important Port des chaussures de sécurité Agent habilité (B0 BS limité 400V BE Manœuvre 25/04/2025) et formé au risque électrique	Maitrise du risque	1	8	S'assurer du maintien des habilitations		

UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment						Nombre 1			Fonction(s) ACFI - Maintenance du bâtiment - aide au service des concours		
Situation de travail	Identification du risque	Dommages éventuels	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Exposition à des agents biologiques dans le cadre des inspections	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1	Significatif	2 Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important Agent formé au risque biologique	Maitrise du risque	1	2		
Chute de hauteur dans le cadre des inspections	7.Risques liés à la chute de hauteur	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1	Significatif	2 Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important	Maitrise du risque	1	2		
Ambiances de travail dans le cadre des inspections	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Rare	1	Significatif	2 Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important	Maitrise du risque	1	2		
Ambiances de travail dans le cadre des inspections	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Rare	1	Significatif	2 Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important Bouteilles d'eau à disposition	Maitrise du risque	1	2		
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdité - lésion neurologique - trouble psychique - décès	Rare	1	Très Critique	4 Formation des agents à la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'évacuation réalisé Accueil sécurité des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice évacuation incendie	X
Intervention d'une entreprise extérieure - utilisation des salles de réunion	13.Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail effectuée Avertissement des agents Possibilité de changer de bureau si nécessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2		
Utilisation d'un véhicule de service	21.Risques routiers en mission	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Occasionnelle	2	Très Critique	4 Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	Maitrise Partielle du risque	2	16	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée	X
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim résersible	Maitrise du risque	1	2		

UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment						Nombre 1		Fonction(s) ACFI - Maintenance du bâtiment - aide au service des concours			
Identification du risque		Dommages éventuels	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
4. Risques liés aux ambiances climatiques		4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraîches au réfrigérateur 2 agents formés sauveteur secouriste du travail	Maitrise du risque	1	2		
2. Risques liés aux ambiances lumineuses		2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	1 Eclairage naturel Eclairage des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4		
8.Risques liés à la chute de plain-pied		8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma crânien - Décès	Rare	1	Critique	3 Couloirs éclairés, escaliers éclairés avec bandes rugueuses, sols en bon état.	Maitrise du risque	1	3		
19. Risques lié au radon		19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente	4	Très Critique	4 Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieur	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernale (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	X
7.Risques liés à la chute de hauteur		7.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma crânien - Décès	Occasionnelle	2	Critique	3 Peu de taches en hauteur Tabouret 2 marches Escabeau disponible Toit Terrasse accessible avec une échelle spécifique et point d'accroche + garde corps sur la toiture Tâches réalisées par des entreprises	Maitrise du risque	1	6		
8.Risques liés à la chute de plain-pied		8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma crânien - Décès	Occasionnelle	2	Significatif	2	Maitrise du risque	1	4		

UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment

	UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment						Nombre 1		Fonction(s) ACFI - Maintenance du bâtiment - aide au service des concours			
Situation de travail	Identification du risque	Dommages éventuels	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé	
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	10.Risques liés à l'électricité	10.Brûlure (physique ou chimique) - électrisation - décès	Occasionnelle	2	Très Critique	4 Maintenance et contrôle annuel des installations et circuits par la société APAVE. Agent formé B0 BS limité 400V BE Manoeuvre (intervention pour les changements d'ampoules ou installation informatique) Intervention sur les installations électriques par des sociétés extérieures. EPI spécifiques à disposition Formation des agents aux gestes qui sauvent et 2 agents SST présents au CDG49 Défibrillateur à disposition.	Maitrise du risque	1	8	Passage au LED en 2026 permettant de diminuer le changement des ampoules	X	
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1	Critique	3 Manutention à plusieurs agents Port de gants si nécessaire	Maitrise du risque	1	3			
Charge de travail pouvant fluctuer en fonction des périodes	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail	Maitrise du risque	1	2			
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X

UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (ACFI) + Maintenance du bâtiment						Nombre 1			Fonction(s) ACFI - Maintenance du bâtiment - aide au service des concours			
Identification du risque		Dommages éventuels	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé	
18.Risques psychosociaux (RPS)		18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X
26.Autres - risque routier(accident de trajet)		21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4 Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2	8			

Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité
		Présence d'un registre des accidents bénins
		Présence d'un registre dangers graves et imminents

	UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (Conseillère de prévention)						Nombre			Fonction(s)		
							1			Conseillère de prévention- CST/FSSCT-Election pro - aide aux concours		
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Tâches à réaliser sur ordinateur	23.Risques liés au travail sur écran	23. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements Explications données aux agents	Maitrise du risque	1	4			
Tâches à réaliser sur ordinateur	21.Risques de sédentarité	21.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	X	
Intervention d'une entreprise extérieure - utilisation des salles de réunion	13.Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail effectuée Avertissement des agents Possibilité de changer de bureau si nécessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2			
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdité - lésion neurologique - trouble psychique - décès	Rare	1	Très Critique	4 Formation des agents à la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'évacuation réalisé Accueil sécurité des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice évacuation incendie	X	
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim réversible	Maitrise du risque	1	2			

	UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (Conseillère de prévention)						Nombre		Fonction(s)			
							1		Conseillère de prévention- CST/FSSCT-Election pro - aide aux concours			
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraîches au réfrigérateur 2 agents formés sauveteur secouriste du travail	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	2. Risques liés aux ambiances lumineuses	2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	1 Eclairage naturel Eclairment des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4			
Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3) Pour les agents du RDC et au sous-sol	19. Risques lié au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente	4	Très Critique	4 Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieur	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernale (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	X	
Charge de travail pouvant fluctuer en fonction des périodes	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail	Maitrise du risque	1	2			

	UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (Conseillère de prévention)						Nombre			Fonction(s)		
							1			Conseillère de prévention- CST/FSSCT-Election pro - aide aux concours		
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Déplacement des chaises et des tables dans la salle de réunion du RDC	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1	Significatif	2 Organisation du travail, possibilité d'être à plusieurs pour déplacer les chaises et les tables Chaises et tables lourdes et imposantes	Maitrise Partielle du risque	2	4	Voir pour un changement progressif du mobilier	X	
Porter secours à un agent/une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Occasionnelle	2	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	4	Recyclage à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025 et recyclage SST en mars 2026	X	X
Porter secours à un agent/une personne extérieure dans les locaux	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	4	Recyclage à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025 et recyclage SST en mars 2026	X	X
Utilisation d'un véhicule de service	21.Risques routiers en mission	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Occasionnelle	2	Très Critique	4 Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	Maitrise Partielle du risque	2	16	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée		X

	UNITE DE TRAVAIL : HYGIENE ET SECURITE (Conseillère de prévention)							Nombre			Fonction(s)			
								1			Conseillère de prévention- CST/FSSCT-Election pro - aide aux concours			
Situation de travail	Identification du risque		Dommage	Fréquence		Gravité		Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)		21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4	Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2	8			

Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité
		Présence d'un registre des accidents bénins
		Présence d'un registre dangers graves et imminents

	UNITE DE TRAVAIL : DIRECTION						Nombre		Fonction(s)			
							3		Directeur, directrice adjointe, adjoint au directeur			
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Tâches à réaliser sur ordinateur	23.Risques liés au travail sur écran	23. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements Explications données aux agents	Maitrise du risque	1	4			
Tâches à réaliser sur ordinateur	21.Risques de sédentarité	21.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	X	
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdité - lésion neurologique - trouble psychique - décès	Rare	1	Très Critique	4 Formation des agents à la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'évacuation réalisé Accueil sécurité des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice évacuation incendie	X	
Intervention d'une entreprise extérieure - utilisation des salles de réunion	13.Risques liés à l'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) - coactivité	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail effectuée Avertissement des agents Possibilité de changer de bureau si nécessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim réversible	Maitrise du risque	1	2			

	UNITE DE TRAVAIL : DIRECTION						Nombre		Fonction(s)			
							3		Directeur, directrice adjointe, adjoint au directeur			
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnelle	2	Faible	1 Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraîches au réfrigérateur 2 agents formés sauveteur secouriste du travail	Maitrise du risque	1	2			
Ambiances de travail	2. Risques liés aux ambiances lumineuses	2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	1 Eclairage naturel Eclairage des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4			
Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3) Pour les agents du RDC et au sous-sol	19. Risques lié au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente	4	Très Critique	4 Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieur	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernale (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	X	

	UNITE DE TRAVAIL : DIRECTION						Nombre		Fonction(s)			
							3		Directeur, directrice adjointe, adjoint au directeur			
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence	Gravité		Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Charge de travail pouvant fluctuer en fonction des périodes	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail	Maitrise du risque	1	2			
Déplacement des chaises et des tables dans la salle de réunion du RDC	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1	Significatif	2 Organisation du travail, possibilité d'être à plusieurs pour déplacer les chaises et les tables Chaises et tables lourdes et imposantes	Maitrise Partielle du risque	2	4	Voir pour un changement progressif du mobilier	X	
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X

	UNITE DE TRAVAIL : DIRECTION						Nombre		Fonction(s)			
							3		Directeur, directrice adjointe, adjoint au directeur			
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence	Gravité		Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Rare	1	Significatif	2 Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1	2	Recyclage des agents à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025		X
Utilisation d'un véhicule de location pour partir en mission	21.Risques routiers en mission	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Occasionnelle	2	Très Critique	4 Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	Maitrise Partielle du risque	2	16	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée	X	

	UNITE DE TRAVAIL : DIRECTION							Nombre 3			Fonction(s) Directeur, directrice adjointe, adjoint au directeur		
Situation de travail	Identification du risque	Dommage	Fréquence		Gravité		Mesures de prévention existantes/Observations	Maitrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1	Très Critique	4	Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2	8			

Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité
		Présence d'un registre des accidents bénins
		Présence d'un registre dangers graves et imminents

	UNITE DE TRAVAIL : INFORMATIQUE						Nombre		Fonction(s)			
							1		Informatique - Maintenance du bâtiment - Sauveteur Secouriste du Travail - aide au service des concours			
Situation de travail	Identification du risque	Domage	Fréquence		Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maîtrise		Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Tâches à réaliser sur ordinateur	23.Risques liés au travail sur écran	23. Fatigue visuelle pouvant induire des risques d'erreurs dans la tâche à effectuer - troubles musculaires - tendineux TMS	Très Fréquente	4	Faible	1 Passage d'un ergonome (prestataire) au besoin Réglage des écrans et de la luminosité Installation d'équipements Explications données aux agents	Maitrise du risque	1	4			
Tâches à réaliser sur ordinateur	21.Risques de sédentarité	21.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Très Fréquente	4	Significatif	2 Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus a proximité des postes de travail	Maitrise insuffisante	3	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	X	
Incendie dans les locaux	12.Risques d'incendie et d'explosion	12.Brûlure - lésion broncho pulmonaire - intoxications au Co- trouble auditif - surdit� - l�sion neurologique - trouble psychique - d�c�s	Rare	1	Tr�s Critique	4 Formation des agents � la manipulation des extincteurs Formation des agents aux guides files Changement des plans d'�vacuation r�alis� Accueil s�curit� des nouveaux arrivants	Maitrise du risque	1	4	Organiser deux fois par an un exercice �vacuation incendie	X	
Intervention d'une entreprise ext�rieure - utilisation des salles de r�union	13.Risques li�s � l'intervention d'entreprise(s) ext�rieure(s) - coactivit�	13.Perturbation du travail - source de bruit	Occasionnelle	2	Faible	1 Organisation du travail effectu�e Avertissement des agents Possibilit� de changer de bureau si n�cessaire en cas de nuisance importante	Maitrise du risque	1	2			

UNITE DE TRAVAIL : INFORMATIQUE						Nombre		Fonction(s)		
Situation de travail	Identification du risque	Domage	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maîtrise	Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intervention sur un poste informatique	10.Risques liés à l'électricité	10.Brûlure (physique ou chimique) - électrisation - décès	Occasionnelle	2 Critique	3 (B0 BS limité 400V BE Manœuvre 25/04/2025)	Maitrise du risque	1 6	Recyclage de l'habilitation électrique		X
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	7.Risques liés à la chute de hauteur	7.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma crânien - Décès	Rare	1 Critique	3 Peu de taches en hauteur Tabouret 2 marches Escabeau disponible Toit Terrasse accessible avec une échelle spécifique et point d'accroche. Tâches réalisées par des entreprises	Maitrise du risque	1 3			
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	8.Risques liés à la chute de plain-pied	8.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma crânien - Décès	Occasionnelle	2 Significatif	2	Maitrise du risque	1 4			
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	10.Risques liés à l'électricité	10.Brûlure (physique ou chimique) - électrisation - décès	Rare	1 Très Critique	4 Maintenance et contrôle annuel des installations et circuits par la société APAVE. Agent formé B0 BS limité 400V BE Manœuvre (intervention pour les changements d'ampoules ou installation informatique) Intervention sur les installations électriques par des sociétés extérieures. EPI spécifiques à disposition Formation des agents aux gestes qui sauvent et 2 agents SST présents au CDG49 Défibrillateur à disposition.	Maitrise du risque	1 4	Passage au LED en 2026 permettant de diminuer le changement des ampoules Recyclage de l'habilitation électrique	X	
Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1 Critique	3 Manutention à plusieurs agents Port de gants si nécessaire	Maitrise du risque	1 3			
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.1Travail par le froid: engelures - hypothermie, inconfort - fatigue - TMS	Occasionnelle	2 Faible	1 Bâtiment isolé Chauffage et clim réversible	Maitrise du risque	1 2			

UNITE DE TRAVAIL : INFORMATIQUE						Nombre		Fonction(s)		
						1		Informatique - Maintenance du bâtiment - Sauveteur Secouriste du Travail - aide au service des concours		
Situation de travail	Identification du risque	Domage	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maîtrise	Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Ambiances de travail	4. Risques liés aux ambiances climatiques	4.2Travail par fortes chaleurs : coup de chaleur - déshydratation- trouble cardiaque - fatigue physique et mentale - trouble psychique - brûlure - affections dermatologiques (érythème...)	Occasionnelle	2	Faible	Bâtiment isolé Climatisation à disposition de l'agent Bouteilles d'eau fraîches au réfrigérateur 2 agents formés sauveteur secouriste du travail	Maitrise du risque	1	2	
Ambiances de travail	2. Risques liés aux ambiances lumineuses	2.Fatigue, baisse de la vision, erreur dans l'exécution de certaines tâches précises, risques de chutes ou d'accidents dans la zone de circulation, fatigue physique et mental	Très Fréquente	4	Faible	Eclairage naturel Eclairage des pièces homogène Intervention rapide en cas de luminaire défectueux	Maitrise du risque	1	4	
Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3) Pour les agents du RDC et au sous-sol	19. Risques lié au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Très Fréquente	4	Très Critique	Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieure	Maitrise Partielle du risque	2	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernal (période où l'aération des locaux est la moins bonne)
Utilisation d'un véhicule de location pour partir en mission	20.Risques routiers en mission	20.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Occasionnelle	2	Très Critique	Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	Maitrise Partielle du risque	2	16	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée
Charge de travail pouvant fluctuer en fonction des périodes	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2	Faible	Organisation du travail	Maitrise du risque	1	2	

UNITE DE TRAVAIL : INFORMATIQUE						Nombre		Fonction(s)		
						1		Informatique - Maintenance du bâtiment - Sauveteur Secouriste du Travail - aide au service des concours		
Situation de travail	Identification du risque	Domage	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maîtrise	Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Déplacement des chaises et des tables dans la salle de réunion du RDC	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Rare	1 Significatif	Organisation du travail, possibilité d'être à plusieurs pour déplacer les chaises et les tables Chaises et tables lourdes et imposantes	Maitrise Partielle du risque	2 4	Voir pour un changement progressif du mobilier	X	
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	1. Risques liés aux agents biologiques	1.Mycoses - Infection cutanée - Tuberculose - Hépatites virales - Tétanos - Leptospirose - Légionellose - Rage - HIV - Infection - broncho-pulmonaire - Infection ORL - COVID-19	Rare	1 Significatif	Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1 2	Recyclage à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025 et recyclage SST en mars 2026		X
Malaise d'un agent ou d'une personne extérieure dans les locaux	18.Risques psychosociaux (RPS)	18.Troubles physiques : Fatigue, douleurs (TMS), troubles digestifs, dermatologiques, cardiaques, etc. Trouble psychique: Sensibilité, irritabilité, angoisses, sensation de mal-être, nervosité, etc. Trouble comportementaux: Agressivité, violence, repli sur soi, difficultés à coopérer, addictions, etc.Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc. Troubles intellectuels : Oublis, difficultés à prendre des décisions, des initiatives, etc.	Occasionnelle	2 Significatif	Formation des agents aux gestes qui sauvent 2 agents sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail et sont identifiés	Maitrise du risque	1 4	Recyclage à la formation aux Gestes qui Sauvent en octobre 2025 et recyclage SST en mars 2026		X

UNITE DE TRAVAIL : INFORMATIQUE						Nombre 1		Fonction(s) Informatique - Maintenance du bâtiment - Sauveteur Secouriste du Travail - aide au service des concours		
Situation de travail	Identification du risque	Domage	Fréquence	Gravité	Mesures de prévention existantes/Observations	Maîtrise	Priorité	Mesures à mettre en œuvre	A réaliser	Réalisé
Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Rare	1 Très Critique	4 Flexibilité relative sur les horaires de travail	Maitrise Partielle du risque	2 8			
Registres - Secours	Organisation des secours	OUI : Présence de deux sauveteurs secouristes du travail au 1er étage du CDG49								
		OUI : Présence d'une armoire vérifiée à pharmacie au 1er étage								
		OUI : Conduite à tenir en cas d'évacuation incendie donnée aux agents et exercice d'évacuation organisés								
	Registres obligatoires	Présence d'un registre sécurité								
		Présence d'un registre des accidents bénins								
		Présence d'un registre dangers graves et imminents								

Plan d'action 2025/2026									
Centre de Gestion du Maine-et-Loire									
Unité de travail	Situation de travail	Type de risque identifié	Nature du risque	Mesure de prévention existantes / observations	Priorité	Mesures à mettre en œuvre	Responsable de l'action	Date prévue	Etat d'avancement
Accueil / Administratifs / Hygiène et Sécurité (ACFI et Cons) / Direction / Informatique	Tâches à réaliser sur ordinateur	22.Risques de sédentarité	22.Pathologies cardiovasculaires - troubles métaboliques - obésité - TMS	Sensibilisation des agents Les imprimantes ne sont plus à proximité des postes de travail	24	Sensibilisation des agents au risque de sédentarité Se lever 2-3min toutes les 30-45min (étirements, marche) Proposer des pauses actives (2-3 exercices simples) Aller voir ses collègues plutôt que d'envoyer un mail Boire régulièrement Prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur (quand cela est possible) Marcher 10-15 min sur la pause déjeuner Réaliser des réunions debout plutôt qu'assis Mettre en place des séances d'étirements au travail Repenser la façon de travailler en alternant les postures de travail	Direction + Delphine ROBERT	Courant 2026	
Accueil / Administratifs / Hygiène et Sécurité (ACFI et Cons) / Direction / Informatique	Ambiance de travail - exposition au radon (Angers classée en zone de potentiel catégorie 3)	19. Risques liés au radon	19.Le radon et ses descendants radioactifs peuvent pénétrer dans les poumons avec l'air inspiré et ainsi provoquer une irradiation des voies respiratoires à l'origine de lésions cellulaires et notamment pouvant inclure une augmentation du risque cancer du poumon	Aération des locaux et bureaux VMC simple flux existante au sous-sol et dans les WC vérifiée annuellement par un organisme extérieure	32	Procéder à des mesures de Radon aux différents étages du CDG49 en période hivernal (période où l'aération des locaux est la moins bonne)	David BRANCHER EAU	Fin 2025/début 2026	Analyse en cours
Accueil / Administratifs / Hygiène et Sécurité (ACFI et Cons) / Direction / Informatique	Intempéries exceptionnelles (routes verglacées, neige)	26.Autres - risque routier(accident de trajet)	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Flexibilité relative sur les horaires de travail	8		Direction		
Administratifs / Hygiène et Sécurité (ACFI et cons) /Direction / Informatique	Déplacement des chaises et des tables dans la salle de réunion du RDC	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Organisation du travail, possibilité d'être à plusieurs pour déplacer les chaises et les tables Chaises et tables lourdes et imposantes	4	Voir pour un changement du mobilier pour un mobilier plus adapté (léger, sur roulette, pliable)	Direction du CDG		
Hygiène et Sécurité (ACFI et cons) /Direction / Informatique	Utilisation d'un véhicule de service	21.Risques routiers en mission	21.Fatigue - TMS - stress - accident de la route	Location de véhicules récents et entretenus Permis de conduire valide Départ programmé	16	Achat d'un véhicule de service Gain de temps et facilité de mise en œuvre Demander une attestation de droit à conduire sécurisée	Direction + ensemble des utilisateurs du véhicule	oct-25	
Administratifs	Transport de caisses avec des dossiers (service des instances médicales)	15.Risques liés à la manutention manuelle	15. Atteinte musculaire - tendineuse - vertébrale à la suite de traumatisme	Achat de caisses plus petites et moins lourdes Numérisation progressive des dossiers médicaux Aide à la manutention disponible (chariot, diable) Sensibilisation des agents aux bonnes postures	12	Voir avec les acteurs des instances médicales (médecins secrétaires) pour n'avoir que des dossiers numériques d'agents et non plus papiers	Céline PELOIS		
Hygiène et sécurité (ACFI)	Exposition à des produits chimiques durant une visite d'inspection	17.Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets	17.Lésion cutanée (allergique ou irritative) - Lésion bronchopulmonaire (allergique ou irritative) - Lésion oculaire (allergique ou irritative) - Lésion ORL (allergique ou irritative) - Trouble hépatodigestif - Trouble hématoilogique - Trouble de la reproduction - Cancer - Brûlure (physique ou chimique) - Trouble de l'équilibre et/ neurologique - Trouble psychique - Lésion rénale	Formation au risque chimique Programmation et organisation de la visite en amont Refus de continuer la visite si risque trop important	6	S'assurer d'avoir les EPI nécessaire au risque chimique au cours d'une visite d'inspection	Delphine ROBERT David BRANCHER EAU		
Hygiène et sécurité (ACFI)	Exposition liée à un problème électrique durant une visite d'inspection	10.Risques liés à l'électricité	11.Plais - contusions - atteintes musculaires ou osseuse - écrasement - fracture - coupure - hématome - pincement - accident mortel	Visite préparée en amont Refus de continuer la visite si risque trop important Port des chaussures de sécurité Agent habilité (B0 BS limité 400V BE Manœuvre 25/04/2025) et formé au risque électrique	8	S'assurer du maintien des habillations	Delphine ROBERT David BRANCHER EAU		
Hygiène et sécurité (ACFI)	Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	7.Risques liés à la chute de hauteur	7.Plaie - Contusion - Entorse - Fracture - Lésion rachidienne - Lésion neurologique - Trauma cranien - Décès	Peu de taches en hauteur Tabouret 2 marches Escabeau disponible Toit Terrasse accessible avec une échelle spécifique et point d'accroche. Tâches réalisées par des entreprises	6				
Hygiène et sécurité (ACFI)	Intervention pour la maintenance batimentaire du CDG	10.Risques liés à l'électricité	10.Brûlure (physique ou chimique) - électrisation - décès	Maintenance et contrôle annuel des installations et circuits par la société APAVE. Agent formé B0 BS limité 400V BE Manoeuvre (intervention pour les changements d'ampoules ou installation informatique) Intervention sur les installations électriques par des sociétés extérieures. Formation des agents aux gestes qui sauvent et 2 agents SST présents au CDG49 Défibrillateur à disposition.	8				
Informatique	Intervention sur un poste informatique	10.Risques liés à l'électricité	10.Brûlure (physique ou chimique) - électrisation - décès	Recyclage de l'habilitation électrique	6	S'assurer du recyclage de l'habilitation électrique	Delphine ROBERT		



Formation de sécurité reçues par les agents

BRANCHEREAU David (B0 BS limité 400V BE Manœuvre 25/04/2025)
SORIN Fabien (B0 BS limité 400V BE Manœuvre 25/04/2025)

Formations suivies par les agents en matière de sécurité							
	PSC1	Gestes Qui Sauvent	Manipulation défibrillateur	SST (Sauveteur Secouriste du Travail)	Manipulation des extincteurs	Guide et serre fil	Premiers secours en santé mentale
BAUDOUIN Brigitte					X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
BARDEAU Emeline		X (07/10/2025)					
BERGERE Christian		X (09/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
BESSONNEAU Carole		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
BRANCHEREAU David	X 01/2008 Recyclage 17/04/2014	X (09/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
CALENS Pierre		X (07/10/2025)					
CAZILLAC Lydie		X (07/10/2025)			X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
CHAPLY Anaïs		X (07/10/2025)				x (12/09/2024)	
CORDIER Guillaume		X (09/10/2025)			X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
DESIGNES Danielle		X (09/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
DEVAUD Natalia		X (09/10/2025)					
DOUANEAU Mélanie		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
FOURNY Sylvie		X (09/10/2025)				x (12/09/2024)	
FRANGEUL Stéphanie		X (07/10/2025)			X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
GÉNOT Danielle		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
GILBERT Elodie		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
JANVIER Laure		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)				
LAUBIER David		X (07/10/2021)	X (24/03/2022)				
LE GAL Éléonore							
MARQUET Eva		X (07/10/2025)					
MELOCCO Céline		X (07/10/2025)				x (12/09/2024)	
MOREAU Louisa		X (07/10/2025)					
MOREAU Patricia		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
NOURY Elodie		X (09/10/2025)	X (24/03/2022)				
PADIOLEAU Christine		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
PELOIS Céline		X (09/10/2025)				x (12/09/2024)	
POIRIER Olivier		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)				
PRAIZELIN Alexandra		X (07/10/2025)				x (12/09/2024)	
PROD'HOMME Stéphanie		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)		X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	
ROBERT Delphine		X (07/10/2025)	X (24/03/2022)	X (01/2020, recyclage 20/02/2024)	X (22/06/2023)	x (12/09/2024)	X (03/2023)
SORIN Fabien		X (07/10/2025)		X (08/09/2020, recyclage le 20/02/2024)		x (12/09/2024)	



Données collectives liées aux facteurs de risques professionnels (R4121-I-I du Code du Travail)

Facteurs de risques (art L4161-1 du CT)	Nombre d'agents Exposés au-delà des seuils		Mesures de prévention en place			Observations
	Non	Oui	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Travail de nuit	31	0				
Travail en équipes successives alternantes	31	0				
Travail répétitif avec cadence imposée	31	0				
Activités exercées en milieu hyperbare	31	0				
Températures extrêmes*	31	0				
Bruit*	31	0				

L'employeur consigne en annexe du DUERP :

o Les données collectives utiles à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs mentionnés à l'article L.4161-1 de nature à faciliter la déclaration mentionnée à cet article, le cas échéant à partir de l'identification de postes, métiers ou situations de travail figurant dans un accord collectif étendu un référentiel professionnel de branche homologué mentionnés à l'article L.4161-2 ;

o La proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L.4161-1, au-delà des seuils prévus au même article. Cette proportion est actualisée en tant que de besoin lors de la mise à jour du DUERP.



Annexe 3 :

liste des agents / unité de travail

Nom	Prénom	Service	Unité de travail
BAUDOUIN	Brigitte	Gestion des carrières	2
BARDEAU	Émeline	Instances Médicales Handicap	2
BERGERE	Christian	Direction	5
BESSONNEAU	Carole	Gestion des carrières	2
BRANCHEREAU	David	Hygiène et Sécurité - ACFI	3
CALLENS	Pierre	Paye	2
CAZILLAC	Lydie	Secrétariat général	2
CHAPLY	Anaïs	Paye	2
CORDIER	Guillaume	Documentation	2
DESVIGNES	Danielle	Paye	2
DEVAUD	Natalia	Paye	2
DOUANEAU	Mélanie	Gestion des carrières	2
FOURNY	Sylvie	Gestion des carrières	2
FRANGEUL	Stéphanie	Gestion des carrières	2
GÉNOT	Danielle	Instances Médicales Handicap	2
GILBERT	Elodie	Direction	5
JANVIER	Laure	COS	2
LAUBIER	David	Direction	5
LE GAL	Éléonore	Documentation	2
MARQUET	Eva	COS	2
MELOCCO	Céline	Concours	2
MOREAU	Louisa	Gestion des carrières	2
MOREAU	Patricia	Paye	2
NOURY	Elodie	Secrétariat général	2
PADIOLEAU	Christine	Gestion des carrières	2
PELOIS	Céline	Instances Médicales Handicap	2
POIRIER	Olivier	Accueil	1
PRAIZELIN	Alexandra	Concours	2
PROD'HOMME	Stéphanie	Instances Médicales Handicap	2
ROBERT	Delphine	Hygiène et Sécurité - Conseillère - SST	4
SORIN	Fabien	Informatique - Maintenance bâtiment - SST	6



Annexe 4 : intervention des entreprises extérieures

Des entreprises extérieures interviennent régulièrement ou ponctuellement au CDG49. Leur intervention fait l'objet systématique lors de la passation d'un marché et en début d'intervention d'une visite commune des lieux avec le responsable de la maintenance.

Le cas échéant, un plan de prévention par écrit est établi avec l'assistant de prévention en lien avec le responsable de la maintenance du bâtiment.

En cas d'interférence possible, le personnel du CDG est informé de l'intervention à venir.

Liste (non exhaustive) des tâches nécessitant l'intervention régulière des entreprises intervenantes :

- Entretien des locaux ;
- Vérification périodique et entretien de l'ascenseur ;
- Vérification périodique et entretien de la VMC ;
- Vérification périodique des installations électriques ;
- Vérification périodique et entretien des barrières de parking ;
- Vérification périodique et entretien des extincteurs ; alarme incendie, désenfumage, BAES
- Vérification périodique et entretien des systèmes de climatisation ;
- Vérification périodique et entretien de la chaudière ;
- Vérification périodique et entretien du défibrillateur ;
- Vérification périodique et entretien du Kardex ;
- Entretien de la vitrerie ;
- Entretien des espaces verts ;
- Intervenant sur réseau informatique ;
- Electricien ;
- Réparateur de store.